



**COMPTES ANNUELS
CLOS AU 30 JUIN 2015**



SOMMAIRE

Comptes consolidés au 30 juin 2015	3
Comptes sociaux au 30 juin 2015	43
Rapport de gestion (incluant le groupe) au 30 juin 2015	83
Attestation des commissaires aux comptes sur les rémunérations aux personnes les mieux rémunérées.	110



COMPTES CONSOLIDÉS
CLOS AU 30 JUIN 2015

•Etienne GERBER
8, rue Lekain
75016 - PARIS

Philippe GUILLARD
107, boulevard Raspail
75006 - PARIS

MASTRAD

Société Anonyme
Au capital de 884.128,84 Euros

32 bis/34, boulevard de PICPUS
75012 - PARIS

RCS PARIS 394 349 773

COMMISSARIAT AUX COMPTES

de

l'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2015

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ANNEXES

Le 22 octobre 2015

MASTRAD S.A.

Société Anonyme
Au capital de 884.128,84 Euros

32 bis/34, boulevard de PICPUS
75012 - PARIS

RCS PARIS 394 349 773

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le

30 juin 2015

sur

- * le contrôle des comptes consolidés de la société MASTRAD SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- * la justification de nos appréciations,
- * la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

* * *

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans l'annexe sous les chapitres 5-3-1-« Immobilisations incorporelles », 6-« Faits marquants de l'exercice », 7.2-« Variation de périmètre », 7.3-« Information pro-forma » et 8-« Comparabilité des comptes ».

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Règles et principes comptables

L'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation, entre autres, des immobilisations incorporelles et financières ainsi que les stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société en matière de consolidation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Estimations comptables

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société décrites dans l'annexe aux comptes consolidés concernant la détermination des amortissements sur les immobilisations incorporelles, l'appréciation des immobilisations financières et les provisions sur stocks et sur créances, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

- Conclusion

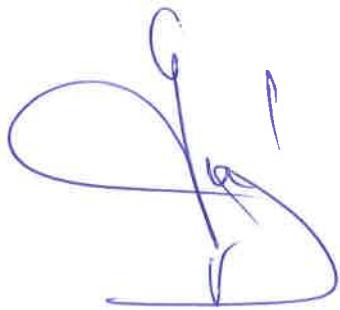
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion du groupe.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris,
Le 22 octobre 2015



Etienne GERBER
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie de Paris



Philippe GUILLARD
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie de Paris

ANNEXES

Annexe des comptes consolidés

30/06/2015

GROUPE MASTRAD

32 bis- 34 boulevard de Picpus
75012 PARIS

SOMMAIRE

Note préalable : L'ensemble des données mentionnées dans les documents de synthèse consolidés est exprimé en milliers d'euros.

1. BILAN CONSOLIDE	5
2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	6
3. TABLEAU DE FINANCEMENT PAR L'ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE	7
4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE	8
5. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION....	9
5.1. REFERENTIEL COMPTABLE.....	9
5.2. MODALITES DE CONSOLIDATION	9
5.2.1. METHODES DE CONSOLIDATION	9
5.2.2. METHODES DE CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES	9
5.2.3. ECARTS D'ACQUISITION	10
5.2.4. DATES DE CLOTURE DES EXERCICES DES SOCIETES CONSOLIDEES	10
5.3. METHODES ET REGLES D'EVALUATION.....	10
5.3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	10
5.3.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	11
5.3.3. CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT	12
5.3.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	12
5.3.5. STOCKS ET TRAVAUX EN-COURS	12
5.3.6. CREANCES ET DETTES.....	12
5.3.7. TRESORERIE ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	13
5.3.8. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT.....	13
5.3.9. IMPOTS SUR LES BENEFICES	13
5.3.10. PROVISIONS.....	13
5.3.11. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET PRESTATIONS ASSIMILEES	14
5.3.12. DISTINCTION ENTRE RESULTAT EXCEPTIONNEL ET RESULTAT COURANT.....	14
5.3.13. RESULTAT PAR ACTION.....	15

6.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	16
6.1.	ACTIVITE.....	16
6.2.	CONTINUITE D'EXPLOITATION	16
6.3.	VENTE DE DROITS AU BAIL	16
7.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	17
7.1.	SECTEURS D'ACTIVITE.....	17
7.2.	VARIATION DE PERIMETRE AU 30/06/2015.....	17
7.3.	INFORMATION PRO-FORMA.....	17
7.4.	ORGANIGRAMME AU 30/06/2015	18
7.5.	LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES.....	19
8.	COMPARABILITE DES COMPTES	20
8.1.	CHANGEMENTS COMPTABLES ET D'EVALUATION.....	20
8.2.	COMPARABILITE DES COMPTES	20
9.	EXPLICATION DES COMPTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS.....	21
9.1.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	21
9.2.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	22
9.3.	IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	22
9.4.	STOCKS ET EN-COURS.....	23
9.5.	VENTILATION DES CREANCES PAR ECHEANCE	23
9.6.	DEPRECIACTION DE L'ACTIF CIRCULANT ET DES VMP	24
9.7.	CAPITAUX PROPRES	24
9.7.1.	COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL.....	24
9.8.	PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	24
9.9.	IMPOTS DIFFERES.....	25
9.10.	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	26
9.10.1.	NATURE ET ECHEANCE DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	26
9.10.2.	VENTILATION PAR PRINCIPALES DEVISES	26
9.10.3.	VENTILATION PAR NATURE DE TAUX.....	26
9.10.4.	DETTES COUVERTES PAR DES SURETES REELLES	26
9.11.	AUTRES PASSIFS A COURT TERME	26

9.12.	ENGAGEMENTS HORS-BILAN	27
9.12.1.	ENGAGEMENTS DONNES.....	27
9.12.2.	ENGAGEMENTS REÇUS	27
9.13.	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	27
9.14.	RESULTAT FINANCIER	28
9.15.	RESULTAT EXCEPTIONNEL	29
9.16.	IMPOT SUR LES BENEFICES	29
9.16.1.	ANALYSE DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES:	29
9.16.2.	PREUVE D'IMPOT.....	30
9.17.	EFFECTIF.....	30
10.	AUTRES INFORMATIONS.....	31
10.1.	IMMOBILISATIONS	31
10.1.1.	VENTILATION DES IMMOBILISATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITE	31
10.1.2.	VENTILATION DES IMMOBILISATIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	31
10.2.	CHIFFRE D'AFFAIRES	31
10.2.1.	REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE.....	31
10.2.2.	REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE.....	32
10.3.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	32
10.4.	DIRIGEANTS	32
10.5.	INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES	32
10.6.	ENTITES AD HOC	32
10.7.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	33

1. Bilan consolidé

ACTIF (En milliers d'euros)	30/06/2015	30/06/2014	Note n°
Actif immobilisé	1 776	9 070	
Ecarts d'acquisition			9.1
Immobilisations incorporelles	337	5 952	9.1
Immobilisations corporelles	1 141	2 663	9.2
Immobilisations financières	297	454	9.3
 Actif circulant	 9 423	 12 473	
Stocks et en-cours	4 374	5 879	9.4
Clients et comptes rattachés	1 841	2 029	9.5
Autres créances et comptes de régularisation	2 250	2 931	9.6
Valeurs mobilières de placement	764	680	
Disponibilités	194	953	
 TOTAL	 11 198	 21 543	

PASSIF (En milliers d'euros)	30/06/2015	30/06/2014	Note n°
Capitaux propres (part du groupe)	4 824	7 399	9.7
Capital	884	884	
Primes	7 948	7 948	
Réserves et résultat consolidé	(3 372)	(1 195)	
Ecarts de conversion	(636)	(238)	
Intérêts minoritaires	569		
Provisions pour risques et charges	267	1 310	9.8
Dettes	6 107	12 264	
Emprunts et dettes financières	1 874	4 379	9.10
Fournisseurs et comptes rattachés	3 107	5 175	9.11
Autres dettes et comptes de régularisation	1 126	2 709	
 TOTAL	 11 198	 21 543	

2. Compte de résultat consolidé

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2015	30/06/2014	Note n°
	<i>(12 mois)</i>	<i>(12 mois)</i>	
Chiffre d'affaires	20 542	26 068	10.2
Autres produits d'exploitation	1 047	281	
Achats consommés	(10 255)	(13 044)	
Charges de personnel	(5 588)	(7 026)	
Autres charges d'exploitation	(6 306)	(8 168)	
Impôts et taxes	(235)	(315)	
Dotations aux amortissements et aux provisions	(1 023)	(1 581)	9.13
Résultat d'exploitation	(1 819)	(3 784)	
Charges et produits financiers	1 775	(259)	9.14
Résultat courant des entreprises intégrées	(44)	(4 043)	
Charges et produits exceptionnels	(2 962)	(2 299)	9.15
Impôts sur les résultats	172	(338)	9.16
Résultat net des entreprises intégrées	(2 834)	(6 680)	
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	0	(379)	
Résultat net de l'ensemble consolidé	(2 834)	(7 059)	
Intérêts minoritaires	(658)	(2 630)	
Résultat net (part du groupe)	(2 177)	(4 429)	
Résultat par action	(0,34)	(0,70)	
Résultat dilué par action	(0,34)	(0,70)	

3. Tableau de financement par l'analyse des flux de trésorerie

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2015 <i>(12 mois)</i>	30/06/2014 <i>(12 mois)</i>
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREGES	(2 177)	(4 429)
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées	(658)	(2 630)
Quote part dans résultat des sociétés en équivalence	0	0
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREGES (part du groupe et minoritaires)	(2 834)	(7 059)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	(2 392)	2 824
- Variation des impôts différés	25	547
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	3 839	303
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREGES	(1 362)	(3 386)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A L'ACTIVITE	161	1 885
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(1 201)	(1 500)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(553)	(911)
Cession d'immobilisations	202	470
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales	22	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(329)	(441)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentations de capital en apports	0	1 940
Dividendes versés aux actionnaires	0	0
Emissions d'emprunts	0	897
Remboursements d'emprunts	(265)	(936)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(265)	1 901
VARIATION DE TRESORERIE	(1 795)	(40)
Trésorerie d'ouverture	1 248	1 316
Trésorerie de clôture	(462)	1 273
Incidence des variations de cours des devises	85	(2)

4. Variation des capitaux propres – part du groupe

<i>(En milliers d'euros)</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Total des capitaux propres
Situation à la clôture 30/06/13	884	8 082	5 641	(2 407)	(204)	11 996
Affectation du résultat 30/06/13			(2 407)	2 407		(4 429)
Résultat 30/06/14				(4 429)		
Ecarts de conversion					(34)	(34)
Variation du capital et primes		(134)				(134)
Situation à la clôture 30/06/14	884	7 948	3 234	(4 429)	(238)	7 399

Situation à la clôture 30/06/14	884	7 948	3 234	(4 429)	(238)	7 399
Affectation du résultat 30/06/14			(4 429)	4 429		
Résultat 30/06/15				(2 177)		(2 177)
Ecarts de conversion					(399)	(399)
Variation du capital et primes						
Situation à la clôture 30/06/15	884	7 948	(1 195)	(2 177)	(636)	4 824

5. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

5.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe Mastrad sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n° 99.02 du Comité de Réglementation Comptable sont appliquées.

Les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous.

5.2. Modalités de consolidation

5.2.1. Méthodes de consolidation

Les sociétés contrôlées exclusivement, directement ou indirectement, par la société mère Mastrad SA, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles Mastrad SA a une influence notable sont mises en équivalence.

La liste des sociétés intégrées au périmètre de consolidation est précisée en note 7.5 « Liste des sociétés consolidées ».

5.2.2. Méthodes de conversion des opérations en devises

Les éventuelles transactions exprimées en devises étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment de la transaction.

Lors de l'arrêté des comptes, les soldes monétaires en devises sont convertis au taux de clôture. Les différences de change dégagées à cette occasion et celles réalisées lors des transactions en devises sont, le cas échéant, comptabilisées en résultat financier.

Néanmoins, depuis l'exercice clos au 30/06/2011, les écarts de change sur la créance de Mastrad Inc. chez Mastrad SA n'ont pas été comptabilisés en résultat financier mais ont été retraités pour être portés en capitaux propres.

En effet, les besoins structurels de la filiale américaine ont conduit à modifier l'appréciation relative à cette créance et à la considérer comme un investissement net dans une filiale étrangère, dans la mesure où son règlement ne peut être planifié et n'est pas susceptible d'intervenir dans un avenir proche.

5.2.3. Ecarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation,
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ce poste enregistre donc les écarts consécutifs à une acquisition qu'il n'a pas été possible d'affecter à un poste de l'actif immobilisé.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et sont amortis sur une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits en provisions pour risques et charges et font l'objet de reprises sur une durée évaluée de la même manière que l'écart d'acquisition positif.

5.2.4. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 30 Juin 2015, d'une durée de 12 mois.

5.3. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le groupe Mastrand sont les suivants :

5.3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Les fonds de commerce ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'une dépréciation dès lors que leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur d'acquisition.

- Frais de recherche et développement :

Les coûts de développement sont immobilisés, lorsqu'ils répondent aux conditions d'activation, faisabilité technique, intention d'achever, capacité à vendre et probabilité de générer des avantages économiques futurs. Il s'agit principalement de dessins et modèles de nouveaux produits.

- Ecarts d'évaluation :

Dans les immobilisations incorporelles figuraient notamment les écarts d'évaluation relatifs, d'une part aux droits au bail lorsque ceux-ci avaient pu répondre aux critères d'identification, et d'autre part à la marque Kitchen Bazaar. Au 30 juin 2015, ces valeurs ne figurent plus dans les comptes consolidés,

du fait du changement de méthode de consolidation de l'entité TKB (passage de l'intégration globale à la mise en équivalence).

- Droits au bail :

La valeur du droit au bail est appréciée en fonction de la valeur locative au mètre carré des magasins sur la période de location.

Une dépréciation d'actif est susceptible d'être constituée lorsque la valeur locative est inférieure à la valeur calculée lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation de la société concernée.

- Marque :

L'affectation d'un écart de consolidation à une marque est réalisée à la suite d'une évaluation sur la base des avantages économiques futurs additionnels apportés par la détention et la mise en œuvre d'une marque de grande notoriété nationale.

La valeur de cet actif incorporel sera suivie dans le temps. La dépréciation est conditionnée par la mise en évidence d'indices de pertes de valeurs telles que : le taux de marge, l'EBITDA et le taux de croissance du chiffre d'affaires sous cette même marque.

- Les autres immobilisations incorporelles :

Elles représentent la valeur d'acquisition de brevets et de logiciels.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>Méthode</i>	<i>Durée</i>
Frais d'établissement	Linéaire	3 ans
Concessions, brevets, licences	Linéaire	1 à 3 ans

5.3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie de chaque immobilisation, à l'exception de certains matériels informatiques amortis selon le mode dégressif.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>Durée</i>
Installations techniques, matériel, agencements et aménagements divers	3 à 10 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau	3 à 10 ans
Matériel publicité	1 à 3 ans
Véhicule de tourisme	5 ans

5.3.3. Contrats de location-financement

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location-financement sont majoritairement retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Ce retraitement ne s'applique qu'aux contrats dont le montant est significatif par rapport à l'ensemble consolidé.

Un contrat de location-financement chez Mastrand SA, relatifs à un véhicule, est retraité depuis le 30/06/2011 dans les comptes consolidés. Depuis 2014, ce contrat a été prolongé de 2 ans avec des nouvelles mensualités

5.3.4. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque leur valeur d'utilité à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

5.3.5. Stocks et travaux en-cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires (constitués des frais de transports jusqu'à l'entrée à l'entrepôt et des frais de douane) à l'exception de toute valeur ajoutée.

Une dépréciation peut être constatée sur les produits défectueux de second choix ou à rotation lente.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des stocks devient inférieure à leur coût d'acquisition.

5.3.6. Crédances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire correspond à la valeur effective de la créance que la société considère comme recouvrable.

5.3.7. Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Elles regroupent les valeurs mobilières de placement ainsi que les disponibilités en banque du groupe. Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

5.3.8. Subventions d'investissement

Lorsque le Groupe en perçoit, les subventions sont retraitées comme suit :

- Inscription en compte de régularisation au passif,
- Étalement au compte de résultat consolidé.

5.3.9. Impôts sur les bénéfices

Conformément aux prescriptions du CRC n°99-02, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de reports déficitaires dont la récupération est probable.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

5.3.10. Provisions

Compte tenu de l'activité du groupe, les provisions constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent. Ces éléments, s'ils sont constatés, sont principalement relatifs à des litiges ponctuels ou des impôts différés. Il n'y a pas lieu de constater de provisions à caractère récurrent, telles que des garanties données aux clients.

5.3.11. Engagements de retraite et prestations assimilées

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est généralement déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Le montant des engagements en matière de pension, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres du personnel ainsi que les charges sociales y afférent ont été évalués selon la « méthode prospective ».

Une provision pour indemnités de départ à la retraite est calculée et comptabilisée en consolidation pour les sociétés Mastrad SA et TKB.

Les hypothèses suivantes ont été retenues pour déterminer le montant des provisions :

30/06/2015		
MASTRAD SA		
Convention(s) collective(s) :	Commerce de gros - Cadres	Commerce de gros - Ouvriers Employés
Taux d'actualisation :	2,06%	2,06%
Taux de turnover :	27%	27%
Taux d'augmentation de salaire :	3%	3%
Âge de départ à la retraite :	65 ans	65 ans
Taux de charges sociales :	46,00%	46,00%
TKB		
Convention(s) collective(s) :	Commerce de détail non alimentaire	
Taux d'actualisation :	2,06%	2,06%
Taux de turnover :	10%	10%
Taux d'augmentation de salaire :	3%	3%
Âge de départ à la retraite :	65 ans	65 ans
Taux de charges sociales :	46,00%	46,00%

5.3.12. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

5.3.13. Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice (à l'exception des actions propres).

Aucun instrument dilutif n'ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

6. Faits marquants de l'exercice

6.1. Activité

Sur l'exercice écoulé, le Groupe Mastrad a connu une baisse d'activité pratiquement sur tous les secteurs de clientèle, ce qui ne fait que refléter une conjoncture difficile.

- Concurrence accrue dans le secteur des ustensiles de cuisine.
- Diminution importante du réseau de clientèle traditionnelle.
- La baisse du pouvoir d'achat et la pression fiscale actuelle entraînent un détournement de la clientèle traditionnelle sur d'autres préoccupations, cela se traduit par la baisse de fréquentation des magasins.

Ainsi, le Groupe est entré dans une phase de restructuration de ses charges fixes afin de réduire ses coûts de structure et de faire face à cette conjoncture morose.

6.2. Continuité d'exploitation

Ces mesures prises au cours de l'exercice écoulé et celles programmées sur l'exercice en cours visent à une réduction des charges de fonctionnement en même temps qu'à un développement du chiffre d'affaires.

Les comptes annuels ont été arrêtés suivant le principe de continuité d'exploitation. Toutefois, si ces éléments devaient être moins favorables qu'envisagés, les sociétés pourraient avoir à faire face à un risque de liquidité et à une possible remise en cause du principe de continuité d'exploitation.

6.3. Vente de Droits au Bail

L'entité TKB a cédé plusieurs Droits au Bail sur la période :

- LA DEFENSE
- SAINT GERMAIN
- MARSEILLE
- TOULOUSE
- POINCARÉ
- BEL AIR

7. Périmètre de consolidation

7.1. Secteurs d'activité

L'activité du groupe s'articule autour des axes principaux suivants :

- La conception et la distribution d'accessoires culinaires,
- La vente de détail d'accessoires culinaires,

Ces secteurs d'activité ont été retenus dans le cadre de l'activité sectorielle présentée en 10 - Autres informations.

7.2. Variation de périmètre au 30/06/2015

Au cours de la période, Mastrad a cédé 19% de sa participation dans l'entité TKB pour détenir 25% (contre 44.28% au 31/12/2014). Mastrad a ainsi perdu le contrôle et ne détient plus qu'une influence notable sur TKB. Cette dernière est donc consolidée selon la méthode de la mise en équivalence au 30/06/2015.

Ce changement de méthode de consolidation en date du 30 juin 2015 a les conséquences suivantes, en terme de présentation des états financiers de synthèse :

- Le bilan consolidé au 30 06 2015 ne présente plus les positions d'actifs et de passifs de TKB et la valeur des titres mis en équivalence de TKB est nulle. Compte tenu de la détention minoritaire du Groupe dans TKB au 30 juin, l'exposition aux risques se limite aux créances du Groupe sur cette entité, intégralement provisionnées au 30 juin 2015.
- Le compte de résultat consolidé au 30 06 2015 présente tous les flux de l'exercice de TKB, dans la mesure où la perte de contrôle n'a eu lieu qu'en fin d'exercice.

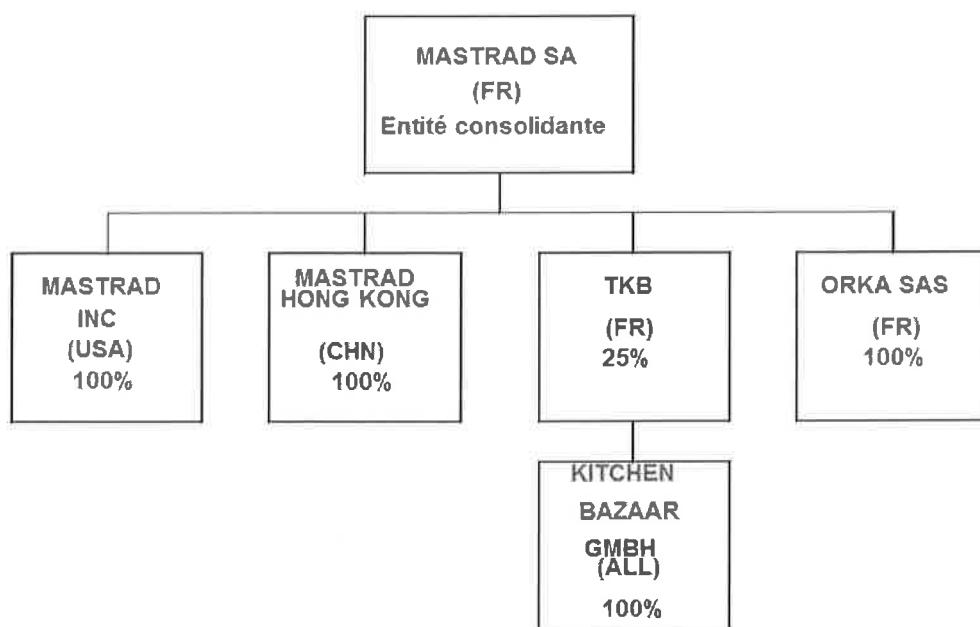
Les comptes consolidés du Groupe Mastrad ont été arrêtés avec des comptes individuels pro-forma de TKB non certifiés.

7.3. Information pro-forma

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat, comme si l'entité TKB était consolidée selon la méthode de la mise en équivalence depuis le début de l'exercice :

(En milliers d'euros)	30/06/2015 Actuel	Impact changement de méthode TKB (12 mois)	Neutralisation de la MV de cession consolidée (12 mois)	30/06/2015
				Proforma (12 mois)
Chiffre d'affaires	20 542	5 562		14 980
Autres produits d'exploitation	1 047	333		714
Achats consommés	(10 255)	(2 865)		(7 390)
Charges de personnel	(5 588)	(2 241)		(3 347)
Autres charges d'exploitation	(6 306)	(1 382)		(4 924)
Impôts et taxes	(235)	(106)		(128)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(1 023)	(545)		(479)
Résultat d'exploitation	(1 819)	(1 244)	0	(574)
Charges et produits financiers	1 775	(160)		1 935
Résultat courant des entreprises intégrées	(44)	(1 404)	0	1 360
Charges et produits exceptionnels	(2 962)	40	(1 259)	(1 743)
Impôts sur les résultats	172	61		111
Résultat net des entreprises intégrées	(2 834)	(1 304)	(1 259)	(271)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0		0
Résultat net de l'ensemble consolidé	(2 834)	(1 304)	(1 259)	(271)
Intérêts minoritaires	(658)	(658)		0
Résultat net (part du groupe)	(2 177)	(647)	(1 259)	(271)

7.4. Organigramme au 30/06/2015



7.5. Liste des sociétés consolidées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Société et forme juridique	N° d'ident.	Siège social	Méthode de consolidation 30/06/2015	Méthode de consolidation 30/06/2014	% d'intérêts consolidés 30/06/2015	% d'intérêts consolidés 30/06/2014	% de contrôles consolidés 30/06/2015	% de contrôles consolidés 30/06/2014
Mastrad SA	B 394 349 773	32 bis - 34 boulevard de Picpus-75012 Paris - FRANCE	Société mère	Société mère	100%	100%	100%	100%
TKB	508 360 336 00103	30 Bld du Maréchal Leclerc 31000 Toulouse	Mise en équivalence	Intégration globale	25,00%	44,28%	25,00%	44,28%
Mastrad Inc	C 2902839	7461 Beverly BLD - Suite 301 Los Angeles, CA 90036 - USA	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Mastrad HK	36366830-000-01-08-06	16 F HOI KIU commercial building - 158 Connaught Road central - Sheung Wan - HONG KONG	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Kitchen Bazaar GMBH	HRB 136038 B	c/o Luther rechtsanwaltsgeellschaft mbH, Friedrichstrasse 140 10117 Berlin - ALLEMAGNE	Mise en équivalence	Intégration globale	25,00%	100%	25,00%	100%
Orka SAS	753 575 554	32 bis - 34 boulevard de Picpus-75012 Paris - FRANCE	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%

8. Comparabilité des comptes

8.1. Changements comptables et d'évaluation

Le Groupe Mastrand a procédé aux changements d'évaluation suivants au cours de l'exercice écoulé :

Service R&D : afin d'améliorer la présentation et d'avoir une vision plus économique et financière, le Groupe a décidé d'incorporer aux immobilisations certains couts de personnel liés aux projets en cours.

Il a été intégré en production immobilisée 105 651,57€. Cette somme correspond aux salaires bruts et charges patronales des ingénieurs en charge des projets développés sur l'exercice 2014-2015.

Un projet qui a abouti en novembre 2014 (Casseroles Balancia), a été intégré en immobilisations sur l'exercice (base amortissable de 11 k€).

Stocks : dans la même perspective le Groupe a intégré les honoraires de prestations de services de Hong Kong afin de valoriser au mieux les coûts de revient de chaque produit.

Ils s'élèvent à 135 k€. Initialement cette charge était comptabilisée en honoraires, mais ce cout est en lien direct avec le contrôle effectué dans les usines par notre équipe d'ingénieur en Chine et donc lié à notre cout de revient global. L'impact cette année sur le résultat en variation de stock s'élève à 43 k€.

8.2. Comparabilité des comptes

Aucun fait significatif n'est susceptible d'affecter la comparabilité des comptes sur la période.

9. Explication des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

(L'ensemble des données de ces tableaux est exprimé en K€.)

9.1. Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	30/06/2014	Augment	Diminut.	Changement méthode de conso TKB	Ecarts de conversion	30/06/2015
Valeurs brutes						
Ecart d'acquisition	418	-	-	-	(39)	379
Frais de recherche et développement (1)	517	9	-	-	-	525
Frais d'établissement	2	-	-	(2)	-	-
Concessions, brevets, licences	756	79	(5)	(256)	2	576
Droit au bail (2)	5 733	-	(798)	(4 935)	-	-
Fonds de commerce (3)	1 200	-	-	(1 200)	-	-
Autres immobilisations incorporelles	52	5	-	-	12	69
Avances et acomptes versés	79	98	-	-	-	176
Total	8 756	191	(802)	(6 393)	(26)	1 725
Amortissements / Dépréciations						
Ecart d'acquisition	(418)	-	-	-	39	(379)
Frais de recherche et développement	(395)	(41)	-	-	-	(436)
Frais d'établissement	(2)	-	-	2	-	-
Concessions, brevets, licences	(710)	(36)	7	232	(2)	(509)
Droit au bail (2)	(1 234)	-	851	383	-	(0)
Fonds de commerce (3)	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	(46)	(8)	-	-	(10)	(64)
Avances et acomptes versés	-	-	-	-	-	-
Total	(2 803)	(86)	858	616	27	(1 388)
Valeurs nettes						
Ecart d'acquisition	-	-	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	122	(32)	-	-	-	89
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences	46	43	3	(24)	0	67
Droit au bail (2)	4 499	-	53	(4 552)	-	-
Fonds de commerce (3)	1 200	-	-	(1 200)	-	-
Autres immobilisations incorporelles	7	(3)	-	-	2	5
Avances et acomptes versés	79	98	-	-	-	176
Total	5 952	105	56	(5 777)	2	337

(1) Voir note 5.3.1.

(2) Les diminutions concernent la cession des droits au bail de St Germain, La Défense, Marseille, Poincaré, Bel Air et Toulouse

(3) Ecart d'évaluation relatif à la marque Kitchen Bazaar.

La colonne « changement de méthode conso de TKB » regroupe l'impact de la mise en équivalence de l'entité TKB au 30 juin 2015 sur les comptes consolidés.

9.2. Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	30/06/2014	Augment.	Diminut.	Changement méthode de conso TKB	Ecart de conversion	Reclassement	30/06/2015
Valeurs brutes							
Constructions	929	-	-	(929)	-	-	-
Installations techniques, mat. & out.	2 869	208	-	(773)	-	6	2 309
Autres immobilisations corporelles	2 964	70	(742)	(640)	68	11	1 732
Autres immo. corp. en crédit-bail (1)	63	-	-	-	-	-	63
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	155	14	-	-	-	(17)	153
Total	6 980	292	(742)	(2 342)	68		4 256
Amortissements							
Constructions	(197)	(78)	-	276	-	-	-
Installations techniques, mat. & out.	(2 180)	(326)	367	467	-	-	(1 672)
Autres immobilisations corporelles	(1 876)	(217)	372	386	(46)	0	(1 381)
Autres immo. corp. en crédit-bail (1)	(63)	-	-	-	-	-	(63)
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-
Total	(4 316)	(621)	739	1 129	(46)	0	(3 115)
Valeurs nettes							
Constructions	731	(78)	-	(653)	-	-	-
Installations techniques, mat. & out.	689	(118)	367	(307)	-	6	637
Autres immobilisations corporelles	1 088	(147)	(370)	(253)	22	12	351
Autres immo. corp. en crédit-bail (1)	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	155	14	-	-	-	(17)	153
Total	2 663	(328)	(3)	(1 213)	22	0	1 141

(1) Concerne le véhicule en location-financement chez Mastrand SA.

9.3. Immobilisations financières

(En milliers d'euros)	30/06/2014	Augment.	Diminut.	Changement méthode de conso TKB	Ecart de conversion	30/06/2015
Valeurs brutes						
Titres de participations	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	350	-	350
Autres immobilisations financières (1)	458	70	(30)	(215) 4	9	293 4
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	-	-
Total	458	70	(30)	139	9	647
Provisions pour dépréciation						
Titres de participations	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	(0)	-	-	(350)	-	(350)
Autres immobilisations financières	(4)	-	2	3	-	-
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	-	-
Total	(4)		2	(347)		(350)
Valeurs nettes						
Titres de participations	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières (1)	454	70	(28)	(213) 4	9	293 4
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	-	-
Total	454	70	(28)	(209)	9	297

(1) Incluant les dépôts et cautionnements correspondant aux loyers.

9.4. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

(En milliers d'euros)	30/06/2014	Augment.	Diminut.	Changement méthode de conso TKB	Ecarts de conversion	30/06/2015
Valeurs brutes						
Matières premières	17	-	(2)	(15)	-	-
En-cours et services	8	-	-	-	-	8
Marchandises	7 184	-	(1 079)	(1 344)	361	5 122
Total	7 209		(1 081)	(1 358)	361	5 130
Provisions pour dépréciation						
Matières premières	-	-	-	-	-	-
En-cours et services	-	-	-	-	-	-
Marchandises	(1 330)	(213)	734	208	(156)	(757)
Total	(1 330)	(213)	734	208	(156)	(757)
Valeurs nettes						
Matières premières	17	-	(2)	(15)	-	-
En-cours et services	8	-	-	-	-	8
Marchandises	5 854	(213)	(345)	(1 136)	205	4 366
Total	5 879	(213)	(346)	(1 150)	205	4 374

9.5. Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

(En milliers d'euros)	30/06/2014	30/06/2015	< 1 an	> 1 an
Avances et acomptes versés		2	2	-
Clients et comptes rattachés	2 339	2 231	2 231	-
Débiteurs divers	2 428	2 823	2 823	-
Charges constatées d'avance	525	258	258	-
Charges à répartir	14			-
Impôt différé actif	0	30	30	-
Total	5 307	5 343	5 343	

9.6. Dépréciation de l'actif circulant et des VMP

Les dépréciations de l'actif circulant se décomposent selon :

(En milliers d'euros)	30/06/2014	Dotations	Reprises	Changement méthode de conso TKB	Ecarts de conversion	30/06/2015
Clients et comptes rattachés	(310)	(100)	37	(18)	(0)	(390)
Stocks Marchandises	(1 330)	(213)	734	208	(156)	(757)
Débiteurs divers	(37)	-	13	-	-	(24)
Comptes courants	(0)	-	7	(846)	-	(839)
Valeurs mobilières de placement	(12)	(55)	12	-	-	(55)
Total	(1 688)	(368)	805	(656)	(156)	(2 064)

9.7. Capitaux propres

9.7.1. Composition du capital social

Au 30 juin 2015, le capital social se compose de 6 315 206 actions d'une valeur nominale de 0,14 euros chacune.

9.8. Provisions pour Risques & Charges

(En milliers d'euros)	30/06/2014	Dotations	Reprises	Changement méthode de conso TKB	Autres variations	30/06/2015
Provisions pour indemnités de départ à la retraite (1)	40	-	(3)	(14)	-	23
Provisions pour litiges	559	-	(335)	-	20	244
Autres provisions pour risques et charges	712	114	(206)	(598)	(23)	0
Provisions impôts différés passifs	0	-	(0)	-	-	-
Total	1 310	114	(544)	(612)	(2)	267

(1) Les provisions pour indemnités de départ à la retraite concernent Mastrand SA pour 23 K€

9.9. Impôts différés

La prise en compte, au 30 juin 2015, d'imposition différée dans les comptes consolidés a eu, poste par poste, les incidences suivantes :

(En milliers d'euros)	30/06/2014	30/06/2015	Variation
Impôts différés actif	0	30	30
Impôts différés passif	0	0	(0)
Réserves consolidées	35	55	20
Résultat consolidé	(547)	(25)	522
Impôts différés	(512)	30	542

Les impôts différés actif et passif retraités dans les comptes consolidés s'analysent comme suit :

Impôt différé actif (En milliers d'euros)	30/06/2014	Impact réserves	Impact résultat	30/06/2015
Organic	7		(1)	6
Effort de construction	3		(2)	1
Annulation fonds de commerce	245		(245)	0
Ecart de conversion s/créance assimilée à investissement net dans une filiale étrangère		25	(25)	
Provision d'indemnité de départ à la retraite	13		(1)	12
Activation déficit reportable	403			403
Limitation des IDA aux IDP	175	(464)	(71)	(359)
Crédit-Bail	5		(3)	2
Neutralisation frais établissement	23		(6)	17
Compensation IDA / IDP	(875)	493	329	(53)
Total	0	55	(25)	30

Impôt différé passif (En milliers d'euros)	30/06/2014	Impact réserves	Impact résultat	30/06/2015
Droit au bail	382		(329)	53
Provision dépréciations internes	493	(493)		(0)
Compensation IDA / IDP	(875)	493	329	(53)
Total	0	0	0	0

9.10. Emprunts et dettes financières

9.10.1. Nature et échéance des emprunts et dettes financières

Total emprunts et dettes financières (En milliers d'euros)	30/06/2014	30/06/2015	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	719	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 283	451	205	246	-
Emprunts en crédit-bail (1)	7	3	3	-	-
Dettes financières diverses	10	1	1	-	-
Concours bancaires courants	360	1 420	1 420	-	-
Total emprunts et dettes financières	4 379	1 874	1 628	246	

(1) Dette financière sur un contrat de location-financement Mastrand SA

9.10.2. Ventilation par principales devises

Tous les emprunts et dettes financières sont souscrits en euros.

9.10.3. Ventilation par nature de taux

Tous les emprunts et dettes financières sont souscrits à taux fixe.

9.10.4. Dettes couvertes par des sûretés réelles

Néant.

9.11. Autres passifs à court terme

(En milliers d'euros)	30/06/2014	30/06/2015	< 1 an	2 à 5 ans	> 5 an
Fournisseurs	5 175	3 107	3 107	-	-
Avance Acomptes reçus sur commandes	8	67	67	-	-
Dettes fiscales et sociales	1 524	714	714	-	-
Comptes Courants Créditeurs	15	-	-	-	-
Dettes diverses	1 164	344	344	-	-
Total autres passifs à court terme	7 885	4 233	4 233		

9.12. Engagements hors-bilan

9.12.1. Engagements donnés

Mastrad SA s'est portée caution d'un salarié pour un montant de 26 k€.

Au 30 juin 2015, les engagements en matière de location simple et de location financement n'ayant pas fait l'objet d'un retraitement (non significative) représentent un montant de 175 k€ chez Mastrad SA.

9.12.2. Engagements reçus

L'entité Mastrad SA a contracté auprès de la BNP des lignes de couverture de change à hauteur de 1 186 USD.

9.13. Amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

(En milliers d'euros)	30/06/2015	30/06/2014
Reprises de provisions d'exploitation (1)	788	279
Total reprises d'amortissements et de provisions	788	279
Dotations aux provisions d'exploitation (2)	(317)	(670)
Dotations aux amortissements d'exploitation	(706)	(910)
Total dotations aux amortissements et aux provisions	(1 023)	(1 581)

(1) Dont Reprise sur les Stocks pour 734 k€ et 57 k€ sur les Autres créances

(2) Dont Dotations sur les Stocks pour 213 K€ et 100k€ sur les Autres créances

9.14. Résultat financier

(En milliers d'euros)	30/06/2015	30/06/2014
Produits financiers		
Gains de change	816	212
Revenus des Aut.Cré. et Val.mob.pla	14	13
Produits nets / Cession Val.mob.pla		(0)
Rep.sur Provisions & Amts.Financiers	1 598	242
Autres produits financiers	66	76
Total	2 493	545
Charges financières		
Pertes de change	(305)	(204)
Intérêts et charges assimilées	(259)	(352)
Dot.aux Provisions & Amts.Financiers	(121)	(91)
Charg.nettes sur cession Val.mob.pla		(156)
Total Autres Charges Financières	(34)	(0)
Total	(719)	(804)
Résultat financier	1 775	(259)

9.15. Résultat exceptionnel

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2015	30/06/2014
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	126	55
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	30	5
Produits exceptionnels sur opérations en capital	172	618
Autres produits exceptionnels	88	247
Reprises de provisions et transferts de charges	1 635	230
Total	2 052	1 154
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(251)	(204)
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	(127)	(29)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(4 011)	(920)
Autres Charges exceptionnelles	(577)	(332)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	(48)	(1 966)
Total	(5 014)	(3 453)
Résultat exceptionnel	(2 962)	(2 299)

9.16. Impôt sur les bénéfices

9.16.1. Analyse de l'impôt sur les sociétés:

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2015	30/06/2014
Impôt exigible - Charge	197	(210)
Impôts différés - Produit	(25)	547
Total	172	338

9.16.2. Preuve d'impôt

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique, qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France, s'analyse comme suit :

<i>Rationalisation de l'impôt (En milliers d'euros)</i>	<i>30/06/2015</i>
Résultat net des sociétés intégrées	(2 834)
Impôts sur les résultats fiscaux	197
Impôts différés latents	(25)
Charge d'impôt sur les résultats consolidés	172
Résultat avant impôts	(3 006)
<Impôt théorique au taux en vigueur>	1 002
Différence d'impôt	(830)

<i>Analyse de cette différence d'impôt (En milliers d'euros)</i>	<i>30/06/2015</i>
Economies d'impôts résultant de l'utilisation de déficits fiscaux reportables antérieurement non reconnus	2
Non activation des pertes fiscales générées sur l'exercice et autres différences temporelles	(162)
Crédit d'impôt	216
Décalages permanents	(465)
Amortissement / reprise des GW	0
Société mise en équivalence	(422)
Total	(830)
Différence nette	0

9.17. Effectif

L'effectif moyen employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

	<i>30/06/2015</i>	<i>30/06/2014</i>
Cadres et équivalents	21	49
Employés	24	87
Total	45	136

10. Autres informations

10.1. Immobilisations

10.1.1. Ventilation des immobilisations par secteur d'activité

Les immobilisations par secteur d'activité se présentent comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/2015	30/06/2014
Conception et distribution d'accessoires culinaires	1 442	1 396
Vente de détail d'accessoires culinaires	329	7 674
Total	1 771	9 070

10.1.2. Ventilation des immobilisations par zone géographique

Les immobilisations n'ont pas été affectées à une zone géographique en particulier en raison de leur utilisation globale pour l'ensemble des secteurs.

10.2. Chiffre d'affaires

10.2.1. Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité se présente comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/2015	30/06/2014
Conception et distribution d'accessoires culinaires	10 847	13 816
Vente de détail d'accessoires culinaires	9 694	12 252
Total	20 542	26 068

10.2.2. Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique se présente comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/2015	30/06/2014
France	13 545	17 809
Europe	2 875	3 523
Asie	369	-
Amerique	3 331	3 903
Reste du monde	423	833
Total	20 542	26 068

10.3.Événements postérieurs à la clôture

Néant

10.4.Dirigeants

Cette information n'est pas fournie dans la mesure où elle aboutirait à communiquer un montant individuel.

10.5.Informations sur les parties liées

Néant.

10.6.Entités ad hoc

Néant.

10.7.Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires relatifs aux prestations du collège des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice s'élèvent à :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2015
TKB	25
JF FELIPË	25
Mastrad SA :	15
Mastrad INC :	9
Philippe Guillard :	24
Mastrad HK :	3
S.liu ans co :	3
Honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de la période :	52



Comptes sociaux au 30 juin 2015

Etienne GERBER
8, rue Lekain
75016 - PARIS

Philippe GUILLARD
107, boulevard Raspail
75006 - PARIS

MASTRAD

Société Anonyme
Au capital de 884.128,84 Euros

32 bis/34, Boulevard de Picpus
75012 - PARIS

RCS PARIS 394 349 773

COMMISSARIAT AUX COMPTES

de

l'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2015

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

ANNEXES

Le 22 octobre 2015

MASTRAD S.A.

Société Anonyme
Au capital de 884.128,84 Euros

32bis/34, boulevard de Picpus
75012 - PARIS

RCS PARIS 394 349 773

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le

30 juin 2015

sur

- * le contrôle des comptes annuels de la société MASTRAD SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- * la justification de nos appréciations,
- * les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

* *
*

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans l'annexe sous les chapitres 1-«activité de la société et faits caractéristiques», 2-«Evènements postérieurs à la clôture », 3.1.3-« valorisation des immobilisations financières » et 3.3 « créances et dettes ».

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Règles et principes comptables

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation, entre autres, des immobilisations incorporelles et financières ainsi que les stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Estimations comptables

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société décrites dans l'annexe concernant la détermination des amortissements sur les immobilisations incorporelles, l'appréciation des immobilisations financières et les provisions sur stocks et sur créances, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les titres de participation dont le montant net figurant au bilan au 30 juin 2015 s'établit à 396.653 euros sont évalués à leur coût de revient et, sur la base de leur valeur d'utilité, ne font pas l'objet de dépréciation selon les modalités décrites dans l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations, tout en sachant que celles-ci reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

- Conclusion

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATION DES INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris,
Le 22 octobre 2015



Etienne GERBER
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie de Paris



Philippe GUILLARD
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie de Paris

ANNEXES



2015

**COMPTES ANNUELS
SA MASTRAD
EXERCICE CLOS LE 30/06/2015**

I. BILAN AU 30/06/2015

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 30/06/2015	Net 30/06/2014
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	90 499	39 306	51 194	69 293
Frais de développement	377 026	348 059	28 967	31 433
Concessions, brevets et droits similaires	552 392	486 735	65 657	8 190
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	176 237		176 237	78 597
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage	2 180 313	1 623 772	556 541	579 543
Autres immobilisations corporelles	1 280 450	1 014 603	265 847	357 630
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	152 598		152 598	149 637
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	2 452 255	2 055 603	396 653	396 653
Créances rattachées à des participations				-350 001
Autres titres immobilisés	350 001	350 001		350 001
Prêts				
Autres immobilisations financières	173 560		173 560	173 560
ACTIF IMMOBILISE	7 785 332	5 918 079	1 867 254	1 844 537
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens	8 267		8 267	8 267
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 977 918	270 729	2 707 190	3 058 979
Avances, acomptes versés sur commandes	2 295		2 295	
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 537 832	385 863	1 151 970	1 332 667
Autres créances	7 424 068	862 427	6 561 642	6 070 821
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	58 040	54 849	3 191	36 542
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	45 663		45 663	357 285
COMPTE DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	245 883		245 883	260 138
ACTIF CIRCULANT	12 299 966	1 573 867	10 726 099	11 124 698
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	32 645		32 645	27 815
TOTAL GENERAL	20 117 944	7 491 946	12 625 998	12 997 049

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2015	Exercice 2014
Capital social ou individuel (dont versé : 884 129)	884 129	884 129
Primes d'émission, de fusion, d'apport	8 038 547	8 038 547
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	88 413	88 413
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)	5 197 097	5 197 097
Report à nouveau	-6 297 030	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	45 479	-6 297 030
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	CAPITAUX PROPRES	7 956 635
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
	AUTRES FONDS PROPRES	
Provisions pour risques	276 645	606 707
Provisions pour charges		
	PROVISIONS	276 645
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	699	1 007
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	976 680	649 606
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)		10 527
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	61 749	
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 278 492	2 448 517
Dettes fiscales et sociales	644 101	922 596
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	340 339	330 390
COMPTE DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
	DETTES	4 302 061
Ecart de conversion passif	90 657	116 542
TOTAL GENERAL	12 625 998	12 997 049

II. COMPTE DE RESULTAT AU 30/06/2015

Rubriques	France	Exercice 2015 Exportation	Total	Exercice 2014
Ventes de marchandises	7 480 722	3 691 899	11 172 621	14 164 964
Production vendue de biens	-190 990	-38 823	-229 813	-251 374
Production vendue de services	232 262	158 178	390 440	147 720
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	7 521 994	3 811 254	11 333 248	14 061 311
Production stockée			105 652	-22 567
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				2 854
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			189 251	278 223
Autres produits			63 531	40 838
PRODUITS D'EXPLOITATION			11 691 682	40 838
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			3 968 485	14 360 659
Variation de stock (marchandises)			422 627	4 787 550
Achats de matières premières et autres approvisionnements			591 097	685 780
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			3 991 070	4 692 170
Impôts, taxes et versements assimilés			127 241	150 190
Salaires et traitements			1 742 557	2 074 117
Charges sociales			620 632	1 005 640
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			373 125	423 457
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			13 570	245 925
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			159 593	213 241
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			12 009 998	15 165 226
		RESULTAT D'EXPLOITATION	-318 316	-804 567
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			877 776	486 061
Produits financiers de participations			26 849	14 768
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			106 799	130 633
Reprises sur provisions et transferts de charges			12 366	255 972
Différences positives de change			731 762	84 689
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			437 932	456 634
Dotations financières aux amortissements et provisions			59 786	113 441
Intérêts et charges assimilées			124 610	127 443
Différences négatives de change			253 535	60 016
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				155 734
		RESULTAT FINANCIER	439 844	29 427
		RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	121 529	-775 140
PRODUITS EXCEPTIONNELS			2 184 360	13 377
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			9 108	13 377
Produits exceptionnels sur opérations en capital			4 864	
Reprises sur provisions et transferts de charges			2 170 387	
CHARGES EXCEPTIONNELLES			2 364 133	5 612 856
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			45 469	236 872
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			1 656 965	198 190
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			661 699	5 177 794
		RESULTAT EXCEPTIONNEL	-179 774	-5 599 479
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			-103 724	-77 588
TOTAL DES PRODUITS			14 753 818	14 860 098
TOTAL DES CHARGES			14 708 339	21 157 128
BENEFICE OU PERTE			45 479	-6 297 030

III. ANNEXE

1 ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	8
1.1 ACTIVITE DE LA SOCIETE.....	8
1.2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	8
2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE	9
3 REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	10
3.1 IMMOBILISATIONS	10
3.1.1 <i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>10</i>
3.1.2 <i>Immobilisations corporelles</i>	<i>11</i>
3.1.3 <i>Immobilisations financières</i>	<i>11</i>
3.2 EVALUATION DES STOCKS.....	12
3.3 CREANCES ET DETTES	12
3.4 VALEUR MOBILIERES DE PLACEMENT.....	13
3.5 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE.....	13
3.6 PROVISIONS REGLEMENTEES	13
3.7 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	13
3.8 DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX.....	13
3.8.1 <i>Changement de méthode d'évaluation</i>	<i>13</i>
3.8.2 <i>Changements de méthode de présentation.....</i>	<i>14</i>
3.8.3 <i>Informations complémentaires.....</i>	<i>14</i>
4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF	15
4.1 CAPITAL ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
4.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	15
4.2.1 <i>Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice.....</i>	<i>15</i>
4.2.2 <i>Tableau des amortissements</i>	<i>16</i>
4.2.3 <i>Provision pour dépréciation des immobilisations</i>	<i>16</i>
4.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	17

4.4 COMPTES DE STOCKS DE MARCHANDISES ET DE TRAVAUX EN COURS	17
4.5 PROVISIONS POUR DEPRECIACTION DES STOCKS ET DES CREANCES	17
4.6 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES	18
4.7 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHEES....	19
4.8 CREANCES REPRESENTEEES PAR DES EFFETS DE COMMERCE	19
4.9 PRODUITS A RECEVOIR.....	19
4.10 COMPTES DE REGULARISATION	20
4.10.1 Charges constatées d'avance	20
4.10.2 Ecarts de conversion	20

5INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF	21
5.1 CAPITAUX PROPRES.....	21
5.2 ETAT DES PROVISIONS	21
5.2.1 <i>Provisions pour risques</i>	<i>21</i>
5.2.2 <i>Provisions pour charges</i>	<i>22</i>
5.2.3 <i>Provision pour dépréciation des immobilisations</i>	<i>22</i>
5.2.4 <i>Provision amortissements Erreur ! Signet non défini.</i>	
5.2.5 <i>Provisions pour dépréciation des stocks</i>	<i>23</i>
5.2.6 <i>Provisions pour dépréciation des créances</i>	<i>23</i>
5.3 ETATS DES ECHEANCES DES DETTES	24
5.4 DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHEES.....	25
5.5 CHARGES A PAYER	25

6INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	26
6.1 VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	26
6.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	28
6.3 TRANSFERT DE CHARGES.....	28
6.4 RESULTAT FINANCIER	28
6.5 RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	29
6.6 IMPOT SUR LES BENEFICES.....	29
6.6.1 <i>Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité</i>	<i>29</i>

6.6.2 <i>Incidence sur le résultat de l'application des dispositions fiscales</i>	30	
7INFORMATIONS DIVERSES	31	
7.1 IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE ...	31	
7.2 LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS	31	
7.3 REMUNERATION COMMISSAIRES AUX COMPTES ..	31	
7.4 ENGAGEMENTS SUR LE PERSONNEL	32	
7.4.1 Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite	32	
7.4.2 Participation des salariés	32	
7.4.3 Cessions de droits.....	32	

1 ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Activité de la société

Mastrad SA France : décroissance de l'activité.

Le chiffre d'affaires de Mastrad SA en France est de nouveau en repli (-22,50%) sur l'ensemble de l'exercice à 7 522 K€ à contre 9.705 K€.

Cette baisse d'activité concerne pratiquement tous les secteurs de clientèle et elle ne fait que refléter une conjoncture difficile.

- Concurrence accrue dans le secteur des ustensiles de cuisine.
- Diminution importante du réseau de clientèle traditionnelle.
- La baisse du pouvoir d'achat et la pression fiscale actuelle entraînent un détournement de la clientèle traditionnelle sur d'autres préoccupations, cela se traduit par la baisse de fréquentation des magasins.

Export : Forte décroissance de l'activité.

L'activité à l'export (hors Amérique du Nord) est de nouveau en décroissance sur l'exercice. Le chiffre d'affaires est en baisse de 12,41 % à 3,81 M€ contre 4,35 M€.

En Europe, tous les pays gérés en direct qui présentaient une forte croissance ont régressé fortement sur cet exercice. La zone Europe directe (Allemagne, Italie, UK, Suisse, Benelux) décroît de 22 %.

L'Océanie enregistre une hausse de +95%. L'Asie enregistre une baisse de 51%.

Malgré cette décroissance globale, et grâce à une gestion très rigoureuse, nous avons réussi à en limiter les impacts sur nos résultats :

	N	N-1
- Résultat d'exploitation	- 318 316€	- 804 567€
- Résultat courant	121 529€	- 775 140€
- Résultat net	45 479€	- 6 297 030€

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/07/2014 au 30/06/2015 soit une durée de 12 mois.

Au 30 Janvier 2014, notre filiale TKB a demandé à bénéficier d'une procédure de sauvegarde. Cette demande a été déposée au Tribunal de commerce de Castres et a été entérinée en janvier 2015.

Nous avons cédé 19.29% du capital de TKB ramenant notre participation à 25% au 30.06.2015.

2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La cession de 19.29% du capital de TKB va permettre de limiter l'impact de la prise en charge des déficits de TKB dans nos comptes consolidés à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} juillet 2015.

Par ailleurs, chez MASTRAD SA, nous engageons une restructuration des charges fixes au cours du 2nd semestre 2015 afin de réduire nos couts de structures.

3 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels couvrant la période du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France pour l'établissement des comptes annuels ouverts à compter du 1er janvier 2005.

3.1 Immobilisations

3.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les frais de recherche et de développement sont amortis sur une durée de 5 ans. Au 30 juin 2015, ils sont de 377 026 € correspondent aux frais d'achats de dessins auprès de designers.

Les amortissements des brevets sont pratiqués suivant le mode linéaire sur une durée de 10 ans. Les droits liés aux brevets, acquis par la société MASTRAD au moyen de redevances, sont comptabilisés en autres charges.

Au 30 juin 2015, les montants qui demeurent enregistrés au compte brevets, correspondent aux brevets acquis par la société Mastrand.

Le poste de Concessions, Brevets et droits similaires, dont la valeur brute totale est de 552 392 €, dont une augmentation de 9 275 € pour les logiciels informatiques, 38 503€ pour le site internet Mastrand et 24 075 € pour un film promotionnel, les brevets sont identiques à l'exercice précédent 2013-2014.

A la date du 30 juin 2015, aucune perte de valeur n'est à constater, en complément des amortissements pratiqués, au vu de la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles. En conséquence, aucune dépréciation complémentaire n'a été comptabilisée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Seuls les amortissements exceptionnels sont traités en amortissements dérogatoires.

3.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les frais accessoires sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée :

*Matériel industriel	5 ans
*Agencements	10 ans (stand sur 3 ans)
*Mobilier	5 à 10 ans (stand sur 3 ans)
*Matériel de transport	5 ans
*Matériel Informatique	5 ans

Au cours de l'exercice, des investissements en immobilisations corporelles ont été réalisés pour un total de 328 351 €. Ces investissements sont principalement constitués de :

- Matériels et outillages pour 205 954 €
- Matériels informatiques et de bureau et de mobilier pour 11 356 €
- Avance et acompte concernant principalement de l'outillage industriel pour 111 040 €

Seuls les amortissements exceptionnels sont traités en amortissements dérogatoires

3.1.3 Immobilisations financières

Participations et autres titres :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La société MASTRAD détient au 30 juin 2015 :

- 100 % du capital d'ORKA pour un total de 25 000€,
- 100 % du capital de MASTRAD Inc. pour un montant de 500 000 \$,
- 100 % du capital de MASTRAD HONG KONG LIMITED, pour un montant de 10 000 HKD
- 25 % du capital de T.K.B, pour un montant de 2 055 603 €

Une reprise sur provision a été constatée concernant les titres de TKB à suite à la réduction de la participation de MASTRAD.

Une dépréciation concernant les créances rattachées à des participations (emprunt obligataire) de TKB a été constatée suite à la procédure de sauvegarde soit 350 000€ sur l'exercice 2013-2014. (voir provision pour risques)

Les autres immobilisations financières sont constituées de dépôts de garanties pour 173 560,46 €.

3.2 Evaluation des stocks

La valorisation des stocks est faite au coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Ce coût est calculé à partir du prix de revient qui correspond :

- au prix d'achat en euro, au cours fixé pour la livraison,
- augmenté des droits de douane, et des frais de transport à la charge de l'entreprise jusqu'à l'entrée à l'entrepôt.
- pour les livres, des droits d'auteur forfaitaires sont ajoutés.

Les stocks sont dépréciés à 100% pour les produits défectueux, et à 30% pour les produits de second choix.

Les produits à rotation lente sont dépréciés à 10% pour les produits stockés pendant 18 mois, 20% pour 36 mois, 50% pour 54 mois, 75% pour 72 mois, 90% pour 90 mois et 100% s'il n'y a aucun rotation.

Au 30 juin 2015, le stock s'élève à 2 977 918 € ; la provision pour stock lent et défectueux est de 270 729 €.

3.3 Crédances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire correspond à la valeur effective de la créance que la société considère comme recouvrable.

Ce calcul tient compte des remboursements de l'assurance crédit.

Au 30 juin 2015, le poste client s'établit à 1 063 319 € provisionné à hauteur de 113 385 €. Les nouvelles créances douteuses ont été provisionnées à hauteur de 25% de leur montant hors taxes pour une 1ère relance, 50% pour un retard de paiement d'un mois, 75% pour 1 mois et demi et 100% au delà.

Les créances antérieures sont provisionnées, en fonction du risque estimé, entre 50 et 100% de leur montant total hors taxes. Une provision pour les comptes clients TKB à hauteur de 339 758 € a été faite.

Les autres créances sont principalement constituées par les comptes courants des sociétés filiales qui s'élèvent à 413 530 € pour Mastrand HKG, 3 003 650 € pour Mastrand Inc, FKB pour 838 902 €, ORKA pour 1 284 237 € et Mastrand Finance pour 1 043 409 €, auxquels il convient de rajouter les intérêts courus sur comptes courants de 104 709 € pour l'ensemble des comptes courants.

La créance de 838 902 € détenue sur TKB est provisionnée à 100%

Le solde restant étant constitué de créances sur l'état, d'impôt divers et de TVA.

3.4 Valeur mobilières de placement

A la clôture de l'exercice, les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 16 422,47 €. Elles sont constituées par un solde d'actions non distribuées dans le cadre d'une attribution gratuite d'actions réservées aux salariés.

3.5 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent au 30 juin 2015 à 245 882,98 €, elles correspondent principalement à des charges relatives au 2ème semestre 2015.

3.6 Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

3.7 Provision pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges ont été constituées à hauteur de :

- 32 644,82 € pour écart de conversion sur les transactions en monnaies étrangères et essentiellement sur les échanges en Dollars.
- 244 000 € ont été comptabilisés au titre de litiges prudhommaux.

3.8 Dérogations aux principes généraux

3.8.1 Changement de méthode d'évaluation

Les changements de méthode d'évaluation intervenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- **Service R&D** : afin d'avoir une vision plus économique et financière de notre bilan, et ainsi d'en avoir une lecture toujours plus fidèle, nous avons décidé d'incorporer aux immobilisations certains coûts de personnel liés aux projets en cours.
Il a été intégré en production immobilisée 105 651,57€. Cette somme correspond aux salaires bruts et charges patronales des ingénieurs en charge des projets développés sur l'exercice 2014-2015.
Nous avons constaté en immobilisations sur cet exercice un projet qui a abouti en novembre 2014 (Casseroles Balancia) pour une base amortissable de 11 324,64€ d'où une dotation complémentaire de 1 123,16€.

- Stocks: dans la même perspective, nous avons intégré les honoraires concernant les prestations de services de notre filiale à Hong Kong afin de valoriser au mieux les coûts de revient de chaque produit.
Ils s'élèvent à 135 000€. Initialement cette charge était comptabilisée en honoraires, mais ce coût est en lien direct avec le contrôle effectué dans les usines par notre équipe d'ingénieurs en Chine et donc lié à notre coût de revient global. L'impact sur notre résultat en variation de stock s'élève à 43 512€.

3.8.2 Changements de méthode de présentation

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3.8.3 Informations complémentaires

EFFECTIF ET REPARTITION PAR SERVICE

effectif commerciaux-RD et Marketing			
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
CADRE	8	4	12
EMPLOYÉ	4	10	14
TOTAL	12	14	26

effectif back -Office			
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
CADRE	1	3	4
EMPLOYÉ	0	5	5
TOTAL	1	8	9

effectif Total			
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
CADRE	9	7	16
EMPLOYÉ	4	15	19
TOTAL	13	22	35

4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

4.1.1 Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2014	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 30/06/2015
Frais d'établissement et de développement	458 725	8 800			467 525
Autres postes d'immobilisation incorporelles	559 135	169 494			728 629
Total 1 Incorporelles	955 742	134 664	0	72 546	1 017 860
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....					
Installations générales et agencements	141 199				141 199
Installations techniques, matériels et outillages	1 977 082	203 231			2 180 313
Matériel de transport	9 126				9 126
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 118 769	11 356			1 130 125
Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles	3 015 354	349 968	0	119 145	3 246 176
Immobilisations corporelles en cours (1)					
Total 3 Encours Corporelles	0	0	0	0	0
Acomptes	149 637	2 961			152 598
TOTAL	3 971 096	484 632	0	191 691	4 264 036

- (1) Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisées par la société pour les besoins de son activité.

4.1.2 Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Tableau des amortissements techniques :

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2014	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 30/06/2015
Frais d'établissement et de développement	357 998	29 366		387 365
Autres immobilisations incorporelles	472 349	14 386		486 735
Total 1	760 775	169 661	100 088	830 347
Terrains				
Constructions				
Installations générales et agencements	47 122	12 289		59 412
Installations techniques, matériels et outillages	1 397 539	226 233		1 623 772
Matériel de transport	1 024	1 793		2 817
Matériel de bureau informatique, mobilier	863 318	89 056		952 374
Emballages récupérables et divers		1 478 656		
Total 2	2 024 077	2 129 187	580 956	2 309 003
TOTAL	2 784 852	2 298 848	681 044	3 139 350

4.1.3 Provision pour dépréciation des immobilisations

Se référer au paragraphe 5.2. Etat des provisions.

4.2 Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 30/06/2014	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 30/06/2015	Provision	Valeur Nette au 30/06/2015
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	5 450 513		2 998 258	2 452 255	2 055 603	396 653
Autres titres immobilisés	350 001			350 001	350 001	
Prêts et autres immobilisations financières	173 560			173 560		173 560
TOTAL	5 974 074	0	2 998 258	2 975 816	2 405 604	570 213

4.3 Comptes de stocks de marchandises et de travaux en cours

Le montant des stocks se décompose ainsi :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	Dépréciation	Solde au 30/06/2015
Matières premières			
Marchandises	2 977 918	270 729	2 707 190
Produits finis			
En-cours de production de biens	8 267		8 267
En-cours de production de services			
TOTAL	2 986 185	270 729	2 715 456

4.4 Provisions pour dépréciation des stocks et des créances

Se référer au paragraphe 5.2. Etat des Provisions.

4.5 Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 9 381 344 € en valeur brute au 30/06/2015 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	173 560	173 560	0
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	173 560	0	173 560
ACTIF CIRCULANT :	8 947 639	8 947 639	0
Clients	1 084 689	1 084 689	
Clients douteux	453 144	453 144	
Personnel et comptes rattachés	3 580	3 580	
Organismes sociaux	11 555	11 555	
Etat : impôts et taxes diverses	583 019	583 019	
Groupe et associés	6 688 438	6 688 438	
Débiteurs divers	137 476	137 476	
Charges constatées d'avance	245 883	245 883	
TOTAL	9 121 199	9 121 199	0
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

4.6 Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net	Net
			30/06/2015	30/06/2014
Créances clients et comptes rattachés	1 537 832	385 863	1 151 970	1 332 667
Autres créances	7 424 068	862 427	6 561 642	6 070 821
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	8 687 502	1 284 014	7 403 488	8 461 121

Dont créances Groupe :

Chiffres exprimés en euros	2015	2014
Clients sociétés affiliées consolidées France	1 284 237	1 008 654
Clients sociétés mères et Divers		
Clients sociétés affiliées consolidées	4 256 082	3 909 402
Clients factures à établir Groupe		
TOTAL	5 540 319	4 918 056

Les provisions sont établies selon les modalités décrites au paragraphe 5.2.6.

4.7 Créances représentées par des effets de commerce

Les effets de commerce sont inclus dans le poste « Créances clients et comptes rattachés » :

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2015	Au 30/06/2014
Effets de commerce	10 823	74 341
TOTAL	10 823	74 341

4.8 Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2015	Au 30/06/2014
Rabais, remises, Ristournes à obtenir	107 748	24 430
Produits à recevoir		
Clients – Factures à établir	10 547	4 789
Intérêts courus sur dépôts et cautionnements		
Intérêts courus sur compte courant	104 709	143 899
TOTAL	223 004	173 118

4.9 Comptes de régularisation

4.9.1 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 245 883 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2015	Au 30/06/2014
Charges d'exploitation	245 883	211 144
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	245 883	211 144

4.9.2 Ecarts de conversion

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaleur au moment de l'opération.

Les créances, les dettes et les disponibilités figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de la clôture de l'exercice.

Lorsque l'application du taux de conversion a pour effet de modifier les montants des créances ou des dettes en monnaie nationale qui ont été précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites à des comptes transitoires, en attente de régularisations ultérieures.

- Lorsque la différence correspond à une perte latente, celle-ci est enregistrée au compte écart de conversion – Actif. Parallèlement, la perte latente entraîne la constitution d'une provision pour risque d'égal montant, non déductible fiscalement.
- Lorsque la différence correspond à un gain latent, celle-ci est enregistrée au compte Ecart de conversion – Passif. Le gain latent n'intervient pas dans la formation du résultat, il est enregistré au passif du bilan.

ECART ACTIF		ECART PASSIF	
	Euros		Euros
Diminution des créances	268	Diminution des dettes	7 629
Augmentation des dettes	32 377	Augmentation des créances	83 028
TOTAL	32 645	TOTAL	90 657

5 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1 Capital

Le capital est composé de 6 315 206 actions à 0,14 € de valeur nominale.

5.2 Capitaux propres

Affectation des résultats de l'exercice 2014 :

Les comptes de l'exercice 2014 ont fait apparaître un résultat de -6 297 030 €. Selon la décision de l'AGO statuant sur les comptes, ce profit a été affecté comme suit :

- le solde au poste « Report à nouveau ».

5.3 Etat des provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

5.3.1 Provisions pour risques

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2014	Dotations	Reprises	Au 30/06/2015
Provisions pour litige prud'homal	579 000		335 000	244 000
Provisions pour garantie Clients				
Provisions pour perte de marchés à terme				
Provisions pour amendes pénalité				
Provisions pour pertes de change	27 707	4 937		32 645
TOTAL	606 707	466 909	335 000	276 645

5.3.2 Provisions pour charges

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2014	Dotations	Reprises	Au 30/06/2015
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL	0	0	0	0

5.3.3 Provision pour dépréciation des immobilisations

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2014	Dotations	Reprises	Au 30/06/2015
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations	5 053 860		2 998 257	2 055 603
Provisions autres immos financières	350 001	-350 001	-350 001	350 001
TOTAL	5 403 861	0	2 998 257	2 405 604

Suite à la mise sous procédure de sauvegarde de la société TKB, Mastrand a souhaité provisionner la totalité de la valeur des titres de participation (5 053 k€) et la valeur des titres obligataires (350 k€).

5.3.4 Provisions pour dépréciation des stocks

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2014	Dotations	Reprises	Au 30/06/2015
Matières premières				
Stocks défectueux	77 484		32 860	44 624
Stocks lents	264 083		37 978	226 105
TOTAL	341 567	0	70 838	270 729

5.3.5 Provisions pour dépréciation des créances

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2014	Dotations	Reprises	Au 30/06/2015
Poste : Clients douteux	121 731	44 716	53 062	113 385
Poste : Autres créances douteuses TKB	348 521	3 732	12 495	339 758
TOTAL	470 252	48 448	65 557	453 143

5.4 Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	699	699		
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	525 978	525 978		
à plus d'1 an à l'origine	450 702	204 595	246 107	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 278 492	2 278 492		
Personnel et comptes rattachés	220 428	220 428		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	302 621	302 621		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	31 710	31 710		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	89 342	89 342		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	340 339	340 339		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	4 362 643	4 362 643	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-209 738			
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

5.5 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2015	Au 30/06/2014
Fournisseurs Groupe		
Fournisseurs France	1 405 684	1 261 783
Fournisseurs Etrangers	672 556	1 028 440
Effets à Payer autres que le Groupe		
Effets à payer Groupe		
Fournisseurs factures non parvenues	200 251	158 294
Valeurs nettes comptables	2 278 491	2 448 517

5.6 Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

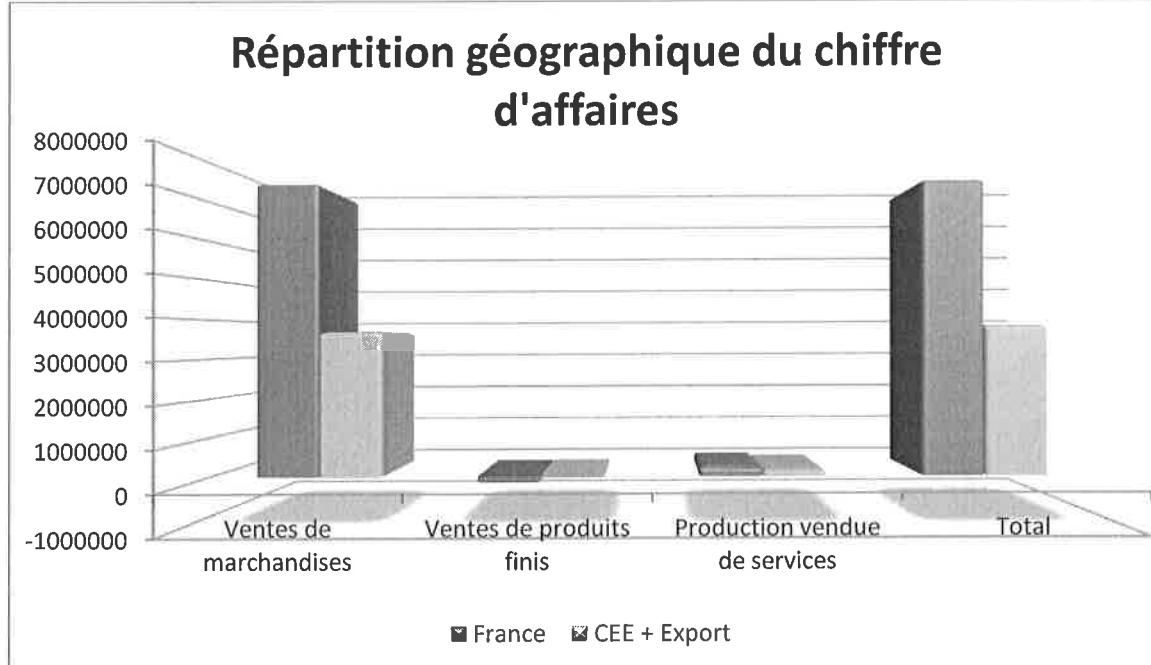
Rubriques	Exercice 2015	Exercice 2014
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 278 492	2 448 517
Dettes fiscales et sociales	644 101	922 596
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	699	1 007
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	976 680	649 606
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic :)		10 527
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	61 749	
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	340 339	330 390
COMPTE DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	4 362 643	5 213 922

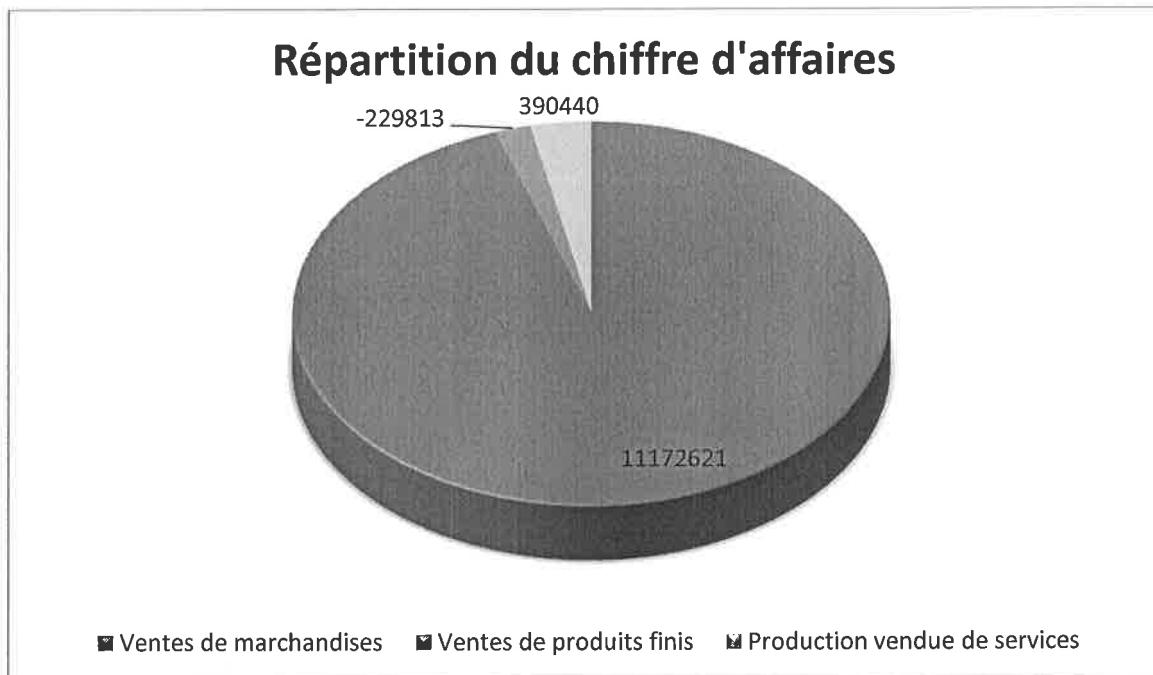
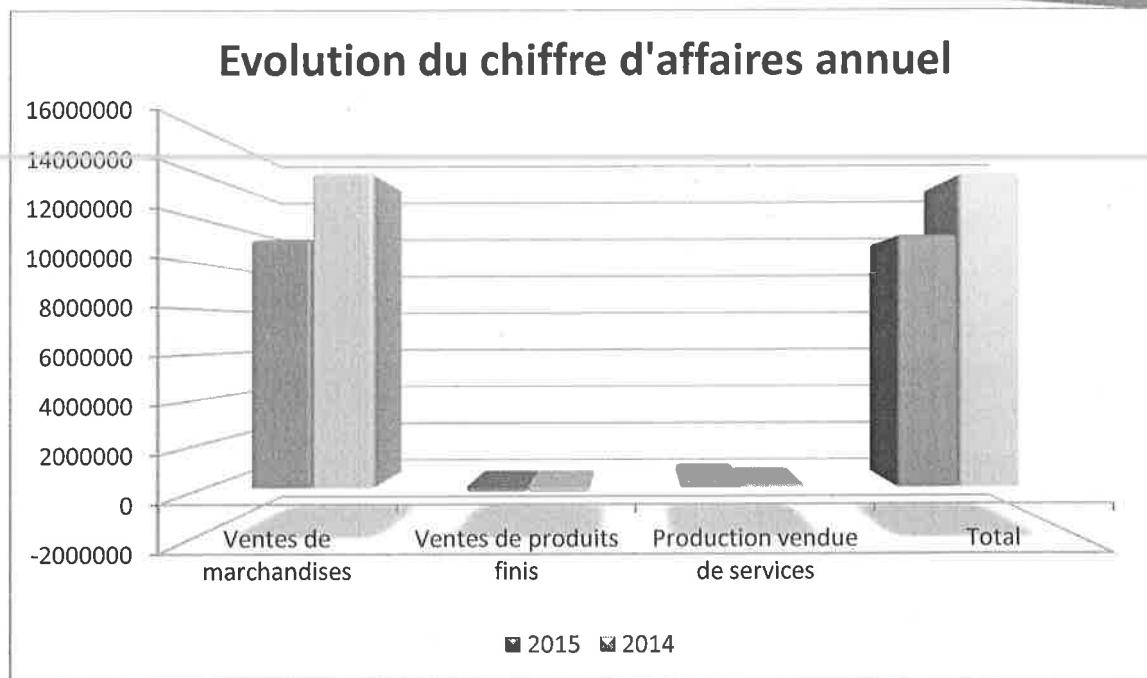
6 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2015 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	France	Exercice 2015		Exercice 2014
		CEE + Export	Total	Total
Ventes de marchandises	7 480 722	3 691 899	11 172 621	14 164 964
Ventes de produits finis	-190 990	-38 823	-229 813	-251 374
Production vendue de services	232 262	158 178	390 440	147 720
Chiffre d'affaires	7 521 994	3 811 254	11 333 248	14 061 311
%	66,37 %	33,63 %	100 %	





6.2 Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2015	Au 30/06/2014
Production stockée		-22 567
Production immobilisée	105 652	
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation		2 854
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	252 783	319 061
TOTAL	0	0

6.3 Transfert de charges

La société Mastrand SA a facturé au titre de la répartition des frais généraux entre les sociétés du groupe (frais de personnel, charges sociales, loyer, royalties) :

- 15 751 € ht à la société Mastrand Finance.
- 35 409 € ht à la société Mastrand Inc
- 12 567 € ht à la société TKB
- 111 768 € ht à la société Orka

Ces sommes sont comptabilisées au compte transfert de charges.

6.4 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 439 844 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2015	Exercice 2014
PRODUITS FINANCIERS	877 776	486 061
Produits financiers de participations	26 849	14 768
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	106 799	130 633
Reprises sur provisions et transferts de charges	12 366	255 972
Différences positives de change	731 762	84 689
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	437 932	456 634
Dotations financières aux amortissements et provisions	59 786	113 441
Intérêts et charges assimilées	124 610	127 443
Différences négatives de change	253 535	60 016
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	439 844	29 427

6.5 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de -179 774 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2015	Exercice 2014
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 184 360	13 377
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9 108	13 377
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 864	
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 170 387	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 364 133	5 612 856
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	45 469	236 872
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 656 965	198 190
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	661 699	5 177 794
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-179 774	-5 599 479

6.6 Impôt sur les bénéfices

La société MASTRAD est membre d'un Groupe d'intégration fiscale ayant pour société mère, la société MASTRAD .

6.6.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité

Résultats	Bénéfices comptables avant impôt (en K€)	Réintégitations et déductions (en K€)	Résultat fiscal (en K€)	Montant de l'impôt théorique (en K€)	Report déficitaire à imputer IS (en K€)	Dû	Résultat net après impôt (en K€)
TOTAL		0	-148 546			-103 724	45 479

Exercice 2015		
Bénéfice comptable de l'exercice		45 479
1. Réintégitations fiscales		
2. Déductions fiscales		
Détermination du résultat fiscal	BENEFICE	DEFICIT
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		148 546
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		
RESULTAT FISCAL		148 546

L'impôt dû relatif aux résultats courant et exceptionnel a été calculé en multipliant le taux effectif d'imposition par les résultats courants et exceptionnels comptables, corrigé des réintégrations et déductions fiscales des charges courantes et exceptionnelles.

6.6.2 Incidence sur le résultat de l'application des dispositions fiscales

Impact sur le résultat de l'exercice	2015
Résultat de l'exercice	45 479
- Impôt sur les bénéfices	-103 724
- Crédits d'impôts :	0
crédit d'impôt en faveur de la recherche	
crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	
crédit d'impôt famille	
réduction d'impôt en faveur du mécénat	
crédit d'impôt investissement en Corse	
crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	
autres imputations	
Résultat avant impôt (ou crédit d'impôt)	0
+ Dotations de l'exercice aux provisions réglementées	
- Reprises de l'exercice sur provisions réglementées	
Variation des provisions réglementées : - amortissements dérogatoires	0
Résultat hors dispositions fiscales	0

7 INFORMATIONS DIVERSES

7.1 Identité de la société mère consolidante

Les comptes de la société mère sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de la société SA MASTRAD 34 Boulevard de Picpus 75012 PARIS - FRANCE.

7.2 Liste des filiales et des participations

Sociétés concernées	Nb d'actions	Capital détenu	Capitaux propres y compris résultat	Résultat Net
MASTRAD INC (USA)	100	100%	- 2 211 258 USD	- 80 256 USD
MASTRAD HK (HONG KONG)	9999	100%	- 187 855 HKD	61 373 HKD
TKB	2 364 918	25%	- 268 650 €	- 1 339 119 €
ORKA SAS (FR)	2 500	100%	- 782 526 €	- 289 705 €

7.3 Rémunération Commissaires aux comptes

Les honoraires payés sur l'exercice 2014/2015 s'élèvent à 18 150€ TTC.

7.4 Engagements sur le personnel

7.4.1 Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite

Au niveau des comptes sociaux, Mastrad SA ne comptabilise pas de provision retraite.

Cependant, une provision pour indemnité de départ à la retraite est comptabilisée au niveau des comptes consolidés.

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite est généralement déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite .

Le montant des engagements en matière de pension, de compléments de retraite d'indemnité et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres du personnel, ainsi que les charges sociales y afférent ont été évalués selon la " méthode prospective "

Les hypothèses suivantes ont été retenues pour déterminer le montant des provisions :

7.4.2 Participation des salariés

En application des articles L.3321-1 et suivants du code du travail, il est institué un régime de participation des salariés aux résultats de l'entreprise.

La participation est liée aux résultats de l'entreprise. Elle existe en conséquence dans la mesure où ces derniers permettent de dégager une réserve de participation positive.

7.4.3 Cessions de droits

ENGAGEMENTS SUR CONTRATS DE CESSION DE DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE INTERVENUS ENTRE LA SOCIETE ET 2 AUTEURS :

La signature de 2 contrats de cession de droits de propriété intellectuelle, à effet du 1er octobre 2005, qui remplacent les contrats existants, auxquels sont adossés des pactes de préférences au bénéfice de la société MASTRAD, donnent lieu à une rémunération qui varie de 0,50 % à 2 % du chiffre d'affaires réalisé à partir des produits créés par les auteurs intervenant conjointement ou séparément.



SA MASTRAD
34 Boulevard de Picpus

75012 PARIS
FRANCE
Tel : 01 49 26 96 00
@ :



**Rapport de gestion (incluant le groupe)
au 30 juin 2015**

MASTRAD S.A.

**Société Anonyme au capital de 884.128,84 Euros
Siège social : 32 bis – 34 boulevard de Picpus – 75012 Paris
394 349 773 RCS PARIS**

RAPPORT DE GESTION COMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2015

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle conformément aux lois en vigueur et aux statuts de la société pour vous rendre compte de l'activité de la société Mastrad SA (ci-après la Société), et du groupe Mastrad des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I. Présentation

MASTRAD

Mastrad, dirigée par Mathieu Lion, Président Directeur Général et Thibault Houelleu, Directeur Général Délégué, œuvre dans un unique dessein : rendre novateur et plus fonctionnel le paysage des objets quotidiens de la cuisine.

En cela, au cours de l'exercice écoulé, la Société a poursuivi la stratégie mise en place depuis sa création en 1994, à savoir la conception et la commercialisation d'ustensiles de cuisine innovants et adaptés aux besoins des consommateurs.

Diffusés à travers le monde dans plus de 50 pays, via les circuits spécialisés (boutiques cuisine/art de la table, grands magasins, vente à distance, télé-achat, distributeurs d'électroménager), les produits de la Société ont dépassé le nombre de 400. La Société commercialise désormais également des « best-sellers » dans tous les segments des arts culinaires, comme par exemple la papillote dans la gamme cuisson ou encore le fouet express dans la gamme ustensiles.

Afin de se concentrer sur ses forces (capacité d'innovation, marketing et vente) en gardant sa souplesse et sa réactivité, Mastrad sous-traite plusieurs postes :

- la fabrication : « les horizons de matériaux et de technologies sont très larges : nous choisissons le fabricant le plus compétent du marché, en France ou à l'étranger, et fabriquons des produits en acier, en céramique, en silicium. Nos relations avec les usines sont régies par des contrats protégeant nos idées et imposant des normes de qualités strictes. »
- les entrepôts et le transport
- la communication (packaging, stand, catalogue, relations publiques)

Mastrad est détenue majoritairement par Mastrad Finance, holding dont les actionnaires sont Mathieu Lion, Président Directeur Général, Thibault Houelleu des Business Angels, ainsi que des investisseurs financiers du groupe SIPAREX notamment au travers de fonds FCPI.

Depuis mai 2006, Mastrad est cotée sur le marché Alternext d'Euronext Paris (Code : ALMAS).

Le Groupe Mastrad

Le groupe Mastrad est composé de Mastrad et de ses filiales directes : Mastrad Inc (Los Angeles) détenue à 100%, de Mastrad Hong Kong (Hong Kong) détenue à 100% de ORKA SAS (Paris) détenue à 100% et d'une participation à hauteur de 25% dans la société TKB (Toulouse), société issue de la fusion des FKB, et Kitchen Bazaar avec la société CETOC.

II. Activité et résultats de la société et du groupe durant l'exercice écoulé

1. Présentation des comptes.

Les changements de méthode d'évaluation intervenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Service R&D : afin d'avoir une vision plus économique et financière du bilan, et ainsi d'en avoir une lecture toujours plus fidèle, la décision a été prise d'incorporer aux immobilisations certains coûts de personnel liés aux projets en cours.
Il a été intégré en production immobilisée 105 651,57€. Cette somme correspond aux salaires bruts et charges patronales des ingénieurs en charge des projets développés sur l'exercice 2014-2015.
Sur cet exercice un projet qui a abouti en novembre 2014 (Casseroles Balancia) a été constaté en immobilisations pour une base amortissable de 11 324,64€ d'où une dotation complémentaire de 1.123,16€.
- Stocks : dans la même perspective, les honoraires concernant les prestations de services de la filiale à Hong Kong ont été intégrés afin de valoriser au mieux les coûts de revient de chaque produit.
Ils s'élèvent à 135.000€. Initialement cette charge était comptabilisée en honoraires, mais ce coût est en lien direct avec le contrôle effectué dans les usines par l'équipe d'ingénieurs en Chine et donc lié à notre coût de revient global. L'impact sur le résultat en variation de stock s'élève à 43.512€.

Comme au cours de l'exercice précédent, le coût d'achat des marchandises intègre toutes les charges variables de préparation, manutention, et de transport vers l'entrepôt. Par ailleurs, les remises de fin d'année sont déduites du chiffre d'affaires net.

Les montants versés au titre des brevets et modèles ne sont pas comptabilisés en amortissements mais en charges d'exploitation (redevances et droits d'auteur).

Le portefeuille de propriété intellectuelle n'est pas valorisé au bilan.

Enfin, la Société établit des comptes consolidés intégrant toutes les filiales directes et indirectes.

Mastrad a cédé en date du 30 juin 2015 456.200 actions TKB à la société CIMD soit 19,29% de sa participation pour ne détenir plus que 25% de cette société. Cette cession n'aura d'impact sur les comptes du groupe Mastrad que l'exercice ouvert à compter du 1^{er} juillet 2015.

Les comptes consolidés du Groupe Mastrad ont été arrêtés avec des comptes sociaux individuels pro-forma de TKB non certifiés par le commissaire aux comptes de TKB.

2. Activité

Conformément à sa stratégie, Mastrad met l'accent sur l'innovation au service du consommateur avec pour objectif d'offrir à ses clients des gammes élargies couvrant tous les secteurs de l'univers culinaire.

Cette politique se traduit par de nombreuses sorties produits sur l'exercice, plus de 50 produits nouveaux ou contribuant à l'élargissement des gammes existantes avec un fort focus mis sur le développement des kits et coffrets, ce qui a permis d'ouvrir le segment de marché « craft » aux Etats-Unis ce qui représente un énorme potentiel de chiffre d'affaires.

Les mélangeurs, pics à cocktails, marque verres, le tire-bouchon et le nouveau bac à glaçons carrés viennent élargir la gamme « bar et cocktail ». Un livret de recettes de cocktails complète la gamme dans ce qui est devenue une tradition de Mastrad dans la lignée des *Indispensables*, collection de livres de recettes à réaliser avec les produits Mastrad.

Cette collection, ayant rencontré un réel succès, est désormais traduite en plusieurs langues.

La collection des « *Indispensables de Mastrad* » s'enrichit également d'un livre dédié aux recettes réalisables avec la nouvelle gamme Balancia.

Mastrad a créé la surprise sur le marché avec la sortie de Balancia une série de casseroles haut de gamme. En effet, Balancia est « bien plus qu'une casserole » car il s'agit d'un set de casseroles en acier inoxydable qui servent en amont de bol de préparation de casserole de cuisson et ou de bain et en aval de plat de service. La gamme Balancia a remporté le prix « *Interior innovation award 2015* » dans la catégorie cuisine

La gamme Balancia s'enrichira d'une série de poêles fin 2015.

Mastrad continue de développer des gammes qui touchent une clientèle différente de la clientèle habituelle Mastrad ainsi plusieurs produits venant étoffer la gamme « baby », comme les couvercles à biberon et verre. La gamme baby a reçu un accueil très favorable lors de sa présentation au salon ABC aux Etats-Unis.

Au cours des années 2014-2015, une dizaine de produits font l'objet de demande de brevets et/ou de brevets émis en France, en Europe aux Etats-Unis et en Chine. Au cours de cette même période une vingtaine de produits ont fait l'objet de dépôts de modèles tant communautaires, qu'aux Etats-Unis et en Chine.

Mastrad réclame actuellement réparation de l'atteinte à ses droits de propriété intellectuelle dans le cadre de deux procédures en contrefaçon dont l'une a été jugée en faveur de Mastrad mais fait l'objet d'un appel par la partie adverse.

Mastrad Groupe (Mastrad mais également ORKA) consolide les prises de commande sous format EDI, avec ses clients. Le nombre de commandes saisies électroniquement est actuellement de 37%, et le pourcentage de factures traitées sous EDI est de 23% contre 15% l'exercice précédent.

France :

Le chiffre d'affaires de Mastrad SA en France est en repli (-22%) sur l'ensemble de l'exercice à 7.521.993 € contre 9.705.001 €.

Cette baisse d'activité concerne pratiquement tous les secteurs de clientèle.

Les ventes aux détaillants indépendants ont reculé de nouveau de 35% après un recul de 18,0% l'année précédente. Le phénomène de réduction du réseau de boutiques traditionnel se confirme : le nombre de clients est passé de 981 pendant l'exercice 2013/2014 à 803 au cours de cet exercice. Cette dégradation continue s'explique toujours par un manque de rentabilité de cette typologie de boutique, exacerbé par une conjoncture défavorable, qui entraîne des cessations d'activité nombreuses.

Les chaînes détaillants qui regroupent sous une même enseigne plusieurs boutiques, sont à peine moins pénalisées que le réseau traditionnel : en recul de 21% cette année après un recul, l'année précédente de 18%. Les ventes réalisées auprès du groupe Geneviève Lethu reculent de 51% après la mise en redressement judiciaire de cette chaîne.

La chute des ventes VPC s'est stabilisée à -4% après un avoir subi un fort recul de 53% l'année précédente. Ce secteur traditionnel s'effrite, bousculé par les nouveaux acteurs du e-Commerce.

Les implantations plus récentes telles que Zodio et Jardiland sont en recul de 13%.

L'activité qui est restée stable avec les grands magasins l'année dernière est également en recul de 25%.

Les réseaux Promotion et Web s'essoufflent également et reculent de respectivement de 32% et 12%. et ce malgré une cellule dédiée, créée pour dynamiser la mise en place d'opérations spéciales avec de grandes enseignes : programme incentive, programme de fidélisation, opération de promotion croisée, réseau qui avait été remarquablement développé au cours de l'exercice 2012.

Autre secteur en chute : les magasins d'électro-ménager dont le chiffre d'affaires a baissé 25% cette année après un recul de 36% l'année précédente.

La baisse d'activité en France de la société ne fait que refléter une conjoncture difficile. La baisse du pouvoir d'achat et la pression fiscale actuelle entraînent un détournement de la clientèle traditionnelle sur d'autres préoccupations, cela se traduit par la baisse de fréquentation des magasins.

Par ailleurs, un certain nombre de grands acteurs, (grand magasins, magasins d'électro-ménager, ou chaîne-boutiques) ont atteint une taille qui leur permet de s'approvisionner directement de produit à leur marque créant une nouvelle concurrence.

La combinaison, de cette baisse de fréquentation à la modification du schéma d'approvisionnement aboutit à cette baisse de 25%

Le lancement du site commercial B2C Mastrand-Paris.fr en janvier 2015 apporte une petite contribution à ce chiffre d'affaires pour l'exercice mais a vocation à se développer.

Export :

L'activité à l'**export (hors Amérique du Nord)** à l'instar de l'activité France, fléchit à -22% en Europe mais se maintient voire croît hors Europe.

L'Allemagne accuse la plus forte baisse avec un chiffre d'affaires de 643 K€ en recul de 43% contre un chiffre d'affaires de 1.119 K€ au titre de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires allemand est en partie dépendant des opérations réalisées ou non avec un acteur majeur.

Le chiffre d'affaires en Belgique se maintient avec 548 K€ contre 559 K€ au titre de l'exercice précédent.

L'Italie et le Royaume Uni reculent de 16% cette année ; l'Italie réalisant un chiffre d'affaires de 199 K€ et le Royaume Uni un chiffre d'affaires de 561 K€.

L'Europe du Sud est en décroissance : l'Espagne affiche un recul de 19% et la Grèce un recul de 38%.

L'Europe du Nord en revanche est en croissance de 3% grâce à de nouveaux distributeurs en Suède et en Norvège.

Hors Europe, l'Amérique du Sud est en croissance avec +26%, l'Océanie affiche une croissance de 95% contribuant à combler le manque de chiffre d'affaires de l'année précédente au Japon.

Amérique du Nord

Le chiffre d'affaires de 2014-2015 est en légère baisse de 12 % s'établissant à 3.594 K€ par rapport à un chiffre d'affaires de 4.151 K€ au titre de l'exercice 2013-2014.

Toutefois cette baisse est à relativiser par rapport au chiffre d'affaire réalisé l'exercice précédent car celui-ci intégrait une importante vente ponctuelle à une grande centrale.

Les produits de Mastrand ont reçu un accueil très favorable au salon de Chicago. Les kits/coffrets ont suscité un vif intérêt du segment du « craft » ce qui représente un potentiel de chiffre d'affaires très significatif. Mastrand a d'ores et déjà un linéaire dans 2 grandes chaînes de « Craft », chaînes qui ont chacune des centaines de pas de porte.

L'activité sur le dernier trimestre de l'exercice 2014-2015 est en croissance de 17% sur l'exercice en cours par rapport à N-1.

TKB (comptes sociaux)

TKB est issue de la fusion des sociétés KITCHEN BAZAAR et CETOC réalisée au 30 juin 2013.

L'exercice clos le 30 juin 2015 est le deuxième exercice de 12 mois de la société TKB, la société CETOC clôturait au 31 décembre antérieurement à la fusion. Il est rappelé que les comptes sociaux de TKB n'ont pas été certifiés par le commissaire aux comptes. C'est sous cette réserve que les éléments indiqués sont indiqué ci-dessous.

Le chiffre d'affaires de TKB s'établit à 5.745 K€ contre 8.371 K€ au titre de l'exercice précédent. A noter toutefois que le périmètre de chiffres d'affaire et des charges est réduit du fait de la cession et/ou de fermeture de plus de 5 magasins, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015, par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est une perte de 1.247 K€ au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015.

Le chiffre d'affaires est toujours pénalisé par le manque de fréquentation, les difficultés du management et les problèmes de trésorerie qui ont réduit les volumes d'achat.

Le tribunal de commerce de Castres a décidé le 30 janvier 2015 la continuation de l'activité de la société TKB et a homologué le plan de sauvegarde proposé par TKB. A ce jour, des faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation ont été relevés le commissaire aux comptes de la société TKB qui a initié la phase 2 de la procédure d'alerte.

MASTRAD INC. (comptes sociaux)

Le chiffre d'affaires 2014-2015 s'établit à 3.594 K€, en recul par rapport à 2013-2014 à 4.151 K€.

Malgré un chiffre d'affaires en recul, le résultat d'exploitation, bien qu'encore déficitaire de (61) K€ s'améliore nettement : il était déficitaire de (349) K€ à fin juin 2014. Cette amélioration est due à une importante augmentation de la marge (qui passe de 36% à 50%) ainsi qu'une baisse des charges (- 13% en salaires et - 9% en charges fixes). L'amélioration de la marge intègre l'absence d'opérations en grande centrale ainsi qu'une reprise de provision sur stock).

Le résultat net, intégrant les charges financières, est déficitaire de (72) K€.

MASTRAD HONG KONG LIMITED (comptes sociaux)

Au 30 juin 2014, le résultat d'exploitation de Mastrand HK s'établit 16 K€ contre 31 K€ à fin juin 2014.

Des économies substantielles ont encore été réalisées en masse salariale et en couts de déplacements.

Le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2015 est de 7 K€ contre 20 K€ à fin juin 2014 reflétant la baisse d'activité de prestations pour Mastrand et Mastrand Inc.

ORKA SAS (comptes sociaux)

La société ORKA créée en août 2012, n'a pas généré de chiffre d'affaires en 2012-2013

ORKA a réalisé un chiffre d'affaires de 626 K€ au 30 juin 2015 en nette progression par rapport à l'exercice précédent où le chiffre d'affaires s'est établit à 149 K€.

Malgré cette progression, le chiffre d'affaire réalisé est insuffisant par rapport aux charges d'exploitation ce qui conduit à un résultat déficitaire de 290 K€ contre un résultat déficitaire de 316 K€ au titre de l'exercice précédent.

3. Résultats Mastrad SA (comptes sociaux)

Pour l'exercice clos au 30 juin 2015, le chiffre d'affaires net hors taxes s'établit à 11.333.247 € contre 14.061.310 € au titre de l'exercice clos au 30 juin 2014.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 11.691.681 € contre 14.360.658 € en baisse de 24% alors que le total des charges d'exploitation de l'exercice clos le 30 juin 2015 est de 12.009.997 € contre 15.165.225 € en baisse de 26% par rapport à l'exercice précédent.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation pour l'exercice clos le 30 juin 2015 est déficitaire de (318.315) € contre (804.567) € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice d'un montant 439.844 € a été essentiellement généré par des gains de change.

La perte exceptionnelle de l'exercice clos le 30 juin 2015 contrairement aux exercices précédents n'est pas significative, s'établissant à (179.773) €. Les charges exceptionnelles correspondent pour l'essentiel la valeur de la cession des titres TKB inscrite à leur valeur nette comptable (1.586.162) €. Les pertes exceptionnelles des exercices précédents de (5.599.478) € au 30 juin 2014 et (2.945.289) € au 30 juin 2013 étant en effet liées principalement à la filiale TKB.

Le résultat net comptable de l'exercice clos au 30 juin 2015 est en forte amélioration, laissant apparaître un bénéfice de 45.478 euros contre une perte de (6.297.030) € au titre de l'exercice précédent.

Au 30 juin 2015, les capitaux propres de la Société sont stables, s'établissent à 7.956.634 € contre 7.911.156 € au 30 juin 2014.

La trésorerie s'élève à 45.663 € contre 357.284 € 30 juin 2014.

La variation de la trésorerie négative au cours de l'exercice provient de la perte d'exploitation de l'exercice, non compensée par la bonne performance réalisée sur la baisse du besoin en fonds de roulement.

4. Résultats consolidés

Jusqu'au 30 juin 2011, la société établissait des comptes consolidés sans qu'elle n'en ait l'obligation. Depuis le 30 juin 2012, la Société a franchi les seuils prévus par la réglementation en matière d'obligation d'établir des comptes consolidés. A cet effet, un co-commissaire aux comptes titulaire et suppléant ont été nommés.

Les comptes consolidés du groupe Mastrad sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France : les dispositions du règlement n°99.02 du Comité de Réglementation Comptable sont appliquées.

Il est rappelé que les comptes consolidés du groupe Mastrad intègrent les comptes arrêtés au 30 juin 2015 mais non certifiés par le commissaire aux comptes de TKB.

Liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Voir en point IV : filiales et participations, les pourcentages de détention.

Au 30 juin 2015 Mastrad SA détient les filiales suivantes :

Sociétés concernées	Nb d'actions	Capital détenu	Capitaux propres compris résultat	y Résultat Net
MASTRAD INC (USA)	100	100%	- 2 211 258 USD	- 80 256 USD
MASTRAD HK (HONG KONG)	9999	100%	- 187 855 HKD	61 373 HKD
TKB	2 364 918	25%	- 268 650 €	- 1 339 119 €
ORKA SAS (FR)	2 500	100%	- 782 526 €	- 289 705 €

Au cours de la période, Mastrad a cédé 19% de sa participation dans l'entité TKB pour détenir 25% (contre 44.29% au 31/12/2014). Mastrad a ainsi perdu le contrôle et ne détient plus qu'une influence notable sur TKB. Cette dernière est donc consolidée selon la méthode de la mise en équivalence au 30 juin 2015. A ce titre, des comptes proforma ont été établis (voir dessous)

Résultats de l'activité

Remarque : Les commentaires suivants présentent des pourcentages de croissance différents de ceux présentés en comptes sociaux car les ventes inter-compagnies sont éliminées.

Le chiffre d'affaires consolidé 2014-2015 du Groupe MASTRAD s'établit à 20.541K€ contre 26.068 K€ en 2013-2014, en baisse de 21%.

Cette décroissance est due à la baisse des ventes Mastrad d'un côté, et de la société TKB de l'autre. La perte consolidée groupe de l'exercice clos le 30 juin 2015 s'établit à (2.177) K€ contre (4.429) K€ au titre de l'exercice précédent.

Compte de résultat consolidé

L'EBITDA consolidé s'établit à -795 K€ contre -2.204 K€ sur l'exercice 2014-2013, en augmentation de 63%.

L'exercice précédent avait intégré une perte de marge brute d'un montant très élevé sur les sociétés Mastrad SA et TKB liée à la baisse forte de chiffre d'affaires. L'exercice clos le 30 juin 2015 constate une baisse bien moins importante. Cet exercice intègre toutefois la mise en équivalence de TKB ce qui impacte de façon négative l'EBITDA consolidé (voir ci-après explications plus en détail).

Les charges d'exploitation ont été de nouveau ajustées. Cette diminution n'a toutefois pas été suffisante pour compenser totalement la baisse de marge. Le résultat d'exploitation consolidé ressort à (1.819) K€ en forte diminution (52%) par rapport à la perte de (3.783) K€ constatée en 2013-2014.

Le résultat courant avant impôts est une perte qui s'établit à (3.066) K€ :

Il se décompose comme suit :

- | | |
|-----------------------------|------------|
| - Résultat d'exploitation : | (1.819) K€ |
| - Résultat financier : | 1.775 K€ |
| - Résultat exceptionnel : | (2.962) K€ |

Le résultat net du groupe laisse apparaître une perte de (2.835) contre (7.059) K€ l'exercice précédent.

Après déduction de la part revenant aux minoritaires dans la société TKB (658 K€), la perte groupe est de (2.177) K€.

Ci-dessous le détail du compte de résultat consolidé :

(En milliers d'euros)	30/06/2015	30/06/2014	Note n°
	(12 mois)	(12 mois)	
Chiffre d'affaires	20 542	26 068	10.2
Autres produits d'exploitation	1 047	281	
Achats consommés	(10 255)	(13 044)	
Charges de personnel	(5 588)	(7 026)	
Autres charges d'exploitation	(6 306)	(8 168)	
Impôts et taxes	(235)	(315)	
Dotations aux amortissements et aux provisions	(1 023)	(1 581)	9.13
Résultat d'exploitation	(1 819)	(3 784)	
Charges et produits financiers	1 775	(259)	9.14
Résultat courant des entreprises intégrées	(44)	(4 043)	
Charges et produits exceptionnels	(2 962)	(2 299)	9.15
Impôts sur les résultats	172	(338)	9.16
Résultat net des entreprises intégrées	(2 834)	(6 680)	
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	0	(379)	
Résultat net de l'ensemble consolidé	(2 834)	(7 059)	
Intérêts minoritaires	(658)	(2 630)	
Résultat net (part du groupe)	(2 177)	(4 429)	
Résultat par action	(0,34)	(0,70)	
Résultat dilué par action	(0,34)	(0,70)	

Variation de périmètre au 30/06/2015

Au cours de la période, Mastrand a cédé 19% de sa participation dans l'entité TKB pour détenir 25% (contre 44.28% au 31/12/2014). Mastrand a ainsi perdu le contrôle et ne détient plus qu'une influence notable sur TKB. Cette dernière est donc consolidée selon la méthode de la mise en équivalence au 30/06/2015. La cession n'aura d'impact sur les comptes du groupe Mastrand que pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} juillet 2015.

Ce changement de méthode de consolidation en date du 30 juin 2015 a les conséquences suivantes, en termes de présentation des états financiers de synthèse :

- Le bilan consolidé au 30/06/2015 ne présente plus les positions d'actifs et de passifs de TKB et la valeur des titres mis en équivalence de TKB est nulle. Compte tenu de la détention minoritaire du Groupe dans TKB au 30 juin, l'exposition aux risques se limite aux créances du Groupe sur cette entité, intégralement provisionnées au 30 juin 2015.
- Le compte de résultat consolidé au 30/06/2015 présente tous les flux de l'exercice de TKB, dans la mesure où la perte de contrôle n'a eu lieu qu'en fin d'exercice.

Avant la cession partielle de TKB, Mastrand détenait 44,29 % de TKB et exerçait un contrôle exclusif sur cette entité. Ainsi TKB était consolidée selon la méthode de **l'intégration globale** (tout comme

l'est Mastrand) : c'est-à-dire que l'ensemble des actifs et des passifs de TKB étaient pris en compte dans les comptes consolidés du Groupe et ses capitaux propres étaient répartis entre la part Groupe et la part minoritaire. Ainsi, chez Mastrand, les comptes courants, les clients avec TKB, enregistrés à l'actif en social, étaient éliminés avec les comptes courants et les fournisseurs Mastrand enregistrés au passif chez TKB. Les comptes consolidés intègrent une élimination des comptes intra-groupes réciproques. De plus, chez Mastrand, les provisions pour dépréciation des comptes courants et des clients TKB, enregistrées en social, étaient éliminées dans les comptes consolidés. Dans les comptes sociaux, ces provisions sont destinées à couvrir les pertes de la filiale or en consolidation, comme nous intégrons les comptes de cette filiale (et donc ses pertes) nous éliminons les provisions pour dépréciation pour ne pas faire double emploi.

En conclusion, dans une consolidation par intégration globale (contrôle exclusif), les créances et les dettes réciproques sont éliminées, ainsi que les provisions pour dépréciation.

Mastrad a cédé 19% de sa participation dans TKB au 30 juin 2015 et a ainsi perdu le contrôle exclusif sur sa filiale. Elle conserve cependant une influence notable (compte tenu d'une détention de 25% et d'un membre au Conseil). De ce fait, la méthode de consolidation de TKB est modifiée. TKB est désormais **consolidée selon la méthode de la mise en équivalence**, qui consiste simplement à remplacer sa valeur des titres en social par la quote-part de situation nette détenue par Mastrand. Dans cette méthode, les actifs et passifs de la filiale ne sont donc pas repris et aucune élimination des opérations réciproques ne peut donc être opérée. Ainsi, les écritures d'élimination des provisions de ces comptes courants et de ces comptes clients sont reprises, dans la mesure où ces créances ne sont plus éliminées. En conclusion, dans une consolidation par mise en équivalence (influence notable), les créances et les dettes réciproques ne sont pas éliminées, ni les provisions pour dépréciation et ce même si dans les comptes sociaux toutes les pertes et provisions ont été passées.

Le tableau ci-dessous indique les créances réintégrées dans les comptes consolidés.

RESULTAT DE CESSION SOCIAL	
<i>Produit de cession</i>	1
<i>Valeur des titres cédés</i>	174 066
RESULTAT DE CESSION SOCIAL	(174 065)
RESULTAT DE CESSION CONSOLIDÉ	
<i>Produit de cession</i>	1
<i>Situation nette retraitée intercalaire au 30/06/2015</i>	(159 832)
Total capitaux propres cédés	(30 816)
<i>% intérêt cédés</i>	19,28%
Extourne annulation dépréciation C/C TKB	838 902
Extourne annulation dépréciation client TKB	291 371
Extourne annulation dépréciation immo fin. TKB	350 001
Impact IDP	(493 375)
Impact IDA	463 696
RESULTAT DE CESSION CONSOLIDÉ	(1 419 778)
RETRAITEMENT	(1 245 713)

Information pro-forma

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat, comme si l'entité TKB était consolidée selon la méthode de la mise en équivalence depuis le début de l'exercice :

(En milliers d'euros)	30/06/2015 Actuel	Impact changement de méthode TKB	Neutralisation de la MV de cession consolidée	30/06/2015 Proforma
	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)
Chiffre d'affaires	20 542	5 562		14 980
Autres produits d'exploitation	1 047	333		714
Achats consommés	(10 255)	(2 865)		(7 390)
Charges de personnel	(5 588)	(2 241)		(3 347)
Autres charges d'exploitation	(6 306)	(1 382)		(4 924)
Impôts et taxes	(235)	(106)		(128)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(1 023)	(545)		(479)
Résultat d'exploitation	(1 819)	(1 244)	0	(574)
Charges et produits financiers	1 775	(160)		1 935
Résultat courant des entreprises intégrées	(44)	(1 404)	0	1 360
Charges et produits exceptionnels	(2 962)	40	(1 259)	(1 743)
Impôts sur les résultats	172	61		111
Résultat net des entreprises intégrées	(2 834)	(1 304)	(1 259)	(271)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0		0
Résultat net de l'ensemble consolidé	(2 834)	(1 304)	(1 259)	(271)
Intérêts minoritaires	(658)	(658)		0
Résultat net (part du groupe)	(2 177)	(647)	(1 259)	(271)

VARIATION des CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Total des capitaux propres
Situation à la clôture 30/06/13	884	8 082	5 641	(2 407)	(204)	11 996
Affectation du résultat 30/06/13			(2 407)	2 407		
Résultat 30/06/14				(4 429)		(4 429)
Ecarts de conversion					(34)	(34)
Variation du capital et primes		(134)				(134)
Situation à la clôture 30/06/14	884	7 948	3 234	(4 429)	(238)	7 399

Situation à la clôture 30/06/14	884	7 948	3 234	(4 429)	(238)	7 399
Affectation du résultat 30/06/14			(4 429)	4 429		
Résultat 30/06/15				(2 177)		(2 177)
Ecarts de conversion					(399)	(399)
Variation du capital et primes						
Situation à la clôture 30/06/15	884	7 948	(1 195)	(2 177)	(636)	4 824

Situation des emprunts et dettes

Total emprunts et dettes financières (En milliers d'euros)	30/06/2014	30/06/2015	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	719	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 283	451	205	246	-
Emprunts en crédit-bail (1)	7	3	3	-	-
Dettes financières diverses	10	1	1	-	-
Concours bancaires courants	360	1 420	1 420	-	-
Total emprunts et dettes financières	4 379	1 874	1 628	246	

Bilan consolidé

ACTIF (En milliers d'euros)	30/06/2015	30/06/2014	Note n°	PASSIF (En milliers d'euros)	30/06/2015	30/06/2014	Note n°
Actif immobilisé	1 776	9 070		Capitaux propres (part du groupe)	4 824	7 399	9.7
Ecart d'acquisition			9.1	Capital	884	884	
Immobilisations incorporelles	337	5 952	9.1	Primes	7 948	7 948	
Immobilisations corporelles	1 141	2 663	9.2	Réserves et résultat consolidé	(3 372)	(1 195)	
Immobilisations financières	297	454	9.3	Ecart de conversion	(636)	(238)	
Actif circulant	9 423	12 473		Intérêts minoritaires			569
Stocks et en-cours	4 374	5 879	9.4	Provisions pour risques et charges	267	1 310	9.8
Clients et comptes rattachés	1 841	2 029	9.5	Dettes	6 107	12 264	
Autres créances et comptes de régularisation	2 250	2 931	9.6	Emprunts et dettes financières	1 874	4 379	9.10
Valeurs mobilières de placement	764	680		Fournisseurs et comptes rattachés	3 107	5 175	9.11
Disponibilités	194	953		Autres dettes et comptes de régularisation	1 126	2 709	
TOTAL	11 198	21 543		TOTAL	11 198	21 543	

- A l'actif on peut noter la forte décroissance du stock qui passe de 5.879 K€ à 4.374 K€. Ceci est dû à une gestion rigoureuse des stocks sur les quatre principales entités du groupe (Mastrad SA, ORKA, Inc et TKB).
- Baisse des disponibilités de 734 K€.

Variation des flux de trésorerie

La trésorerie du groupe s'est fortement dégradée entre 2013-2014 et 2014-2015 pour 1 710 K€.

La marge brute d'autofinancement est négative (1 371 K€), majoritairement dû à TKB. Le besoin en fonds de roulement a baissé de 161 K€, lié principalement à la forte baisse des stocks chez Mastrand SA.

Les investissements ont été de (637) K€.

Marge brute d'autofinancement :	(1 362) K€
Baisse du besoin en fond de roulement :	161 K€
Investissements	(637) K€
Apport en capital et financement externe :	43 K€
Total des mouvements :	(1 795) K€

Voir ci-dessous le détail des flux de trésorerie

(En milliers d'euros)	30/06/2015	30/06/2014
	(12 mois)	(12 mois)
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	(2 203)	(4 429)
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées	(658)	(2 630)
Quote part dans résultat des sociétés en équivalence	0	0
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES (part du groupe et minoritaires)	(2 861)	(7 059)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	(2 352)	2 824
- Variation des impôts différés	25	547
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	3 826	303
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES	(1 362)	(3 386)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A L'ACTIVITE	161	1 885
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(1 201)	(1 500)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(553)	(911)
Cession d'immobilisations	(107)	470
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales	22	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(637)	(441)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentations de capital en apports	0	1 940
Dividendes versés aux actionnaires	0	0
Emissions d'emprunts	350	897
Remboursements d'emprunts	(307)	(936)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	43	1 901
VARIATION DE TRESORERIE	(1 795)	(40)
Trésorerie d'ouverture	1 273	1 316
Trésorerie de clôture	(437)	1 273
Incidence des variations de cours des devises	85	(2)

Structure financière

Les capitaux propres consolidés au 30 juin 2015 s'élèvent à 4.788M€ contre 7.399 M€ à fin juin 2014. L'endettement financier brut, largement réduit, essentiellement lié à MASTRAD SA et MASTRAD INC s'établit à 1.874 K€ versus 4.379 K€ l'année précédente.

5. Intégration fiscale

Le périmètre d'intégration fiscale a été déterminé pour Mastrand SA et ORKA SAS, sa filiale. Ce nouveau périmètre est actif depuis le 1^{er} Juillet 2013.

Les sociétés Mastrand Inc., Mastrand HKG, TKB, ont établi leur déclaration fiscale séparément.

III. Activités de la société en matière de recherche et développement

Comme au cours des exercices précédent, la société a poursuivi ses activités de recherche et développement et a renforcé son équipe de chercheurs et de techniciens.

Les comptes clos au 30 juin 2015 intègrent un crédit d'impôt recherche de 35 K€ contre 46 K€ au titre de l'exercice précédent.

Cette diminution s'explique par un certain nombre de projets dont le développement ne correspond pas aux critères du crédit impôt recherche au sens strict.

De plus, Mastrand intègre dans ces comptes un crédit d'impôt innovation de 39K€ contre 57 K€. Celui-ci correspond à 6 projets qualifiés d'innovants.

IV. Proposition d'affectation du résultat : (comptes sociaux).

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés et d'affecter le bénéfice de l'exercice clos au 30 juin 2015, d'un montant de 45.478 € au poste « report à nouveau » dont le solde négatif sera ramené de 6.297.030 € à 6.251.552 €.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que la société a supporté, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2014, des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code pour un montant total de 22.538 € uniquement constituées par des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles.

V. Evolution prévisible de la société et perspectives d'avenir

A l'avenir, la Société entend poursuivre et développer la stratégie mise en place par la direction au cours des deux derniers exercices et qui porte essentiellement autour des axes suivants:

1°) L'intensification des sorties nouveaux produits plus pertinents.

La Société réalise depuis 2006 des investissements importants en matière de Création-Recherche & Développement, notamment au travers du renforcement de son département dont l'effectif est désormais stabilisé à cinq personnes.

La Société prévoit de sortir moins de produits mais plus pertinents pour les deux années à venir. Elle a présenté au salon de septembre 2015 plusieurs nouveautés très bien accueillies.

2°) Le développement de gammes complètes et de concepts produits.

Cette politique devrait porter pleinement ses fruits au cours de l'exercice en cours et suivants puisqu'elle permet à la Société de couvrir l'ensemble de l'univers culinaire et de s'adapter aux

tendances actuelles. La création de concepts produits permettra également une présence sur toutes les étapes, de la préparation au service en passant par la cuisson, nouveau segment où le groupe se positionne.

3°) Positionnement sur de nouveaux canaux de distribution :

Le réseau traditionnel des détaillants diminue chaque année du fait des fermetures de points de vente.

Mastrad dès 2012 avec la création de sa filiale ORKA, décide de se positionner sur de nouveaux canaux de distribution. Cette politique de diversification se poursuit avec le développement d'un site B2C qui a été lancé en janvier 2015.

Le développement de la nouvelle gamme de puériculture permet d'être présent dans de nouveaux canaux de distribution en France. Cette stratégie, ainsi que celle visant à augmenter le nombre de références par distributeur, sera poursuivie et intensifiée sur l'ensemble des zones géographiques ainsi que témoigne le fort développement des ventes à l'international au cours de l'exercice.

4°) Le maintien d'un contrôle qualité strict.

Mastrad entend poursuivre l'effort mis en œuvre au cours des exercices précédents sur la maîtrise de la qualité des produits en augmentant les audits auprès de ses sous-traitants. La mise en place de la filiale Mastrad Hong Kong, chargée des contrôles qualité, qui était le reflet de cette volonté, continuera à œuvrer dans cette voie. A cet égard, malgré la réduction des effectifs au sein de la filiale, un ingénieur spécialisé réalise des tests de qualité directement sur les lieux de fabrication. Ceci nous permet d'être plus réactifs et d'économiser des coûts importants liés à la fabrication.

5°) La maîtrise des coûts fixes.

Une société, et au-delà un groupe, structurés et dimensionnés pour répondre aux modifications de contextes reflètent la volonté d'adaptation permanente. Cette stratégie, associée à la stricte maîtrise des coûts fixes, permettra de retrouver un développement rentable de la Société.

Comme l'exercice précédent, la masse salariale a été encore adaptée cette année au volume d'activité réduit.

De manière générale, les budgets seront encore réduits ou gelés sur l'exercice en cours.

Les économies sur l'exercice en cours comprennent :

- Réduction des frais de salon
- Réduction des frais de déplacement.
- Baisse du loyer
- Baisse des effectifs (non renouvellement des départs)

6°) TKB

Au cours de la période, Mastrad a cédé 19% de sa participation dans l'entité TKB pour détenir 25% (contre 44.28% au 31/12/2014). Mastrad a ainsi perdu le contrôle et ne détient plus qu'une influence notable sur TKB. Cette dernière est donc consolidée selon la méthode de la mise en équivalence au 30/06/2015.

En synthèse,

Mastrad va poursuivre sa stratégie basée sur l'innovation, la notoriété et l'affect de sa marque durant l'exercice afin d'accroître ses parts de marché aussi bien en France qu'à l'international. Mastrad affine sa politique de sortie de nouveaux produits en proposant des produits plus pertinents, plus complexes et encore mieux adaptés aux exigences du consommateur.

* * *

2 Activité polluante ou à risque.

En application des dispositions de l'article L. 225-102-2 du Code de Commerce, vous trouverez ci-dessous une description des activités polluantes ou à risques.

La Société a une activité exclusive de recherche de laboratoire et non pas de production. Toutefois, la Société est soumise pour ses activités aux réglementations en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, en particulier celles relatives au stockage, à l'utilisation, au transport et à l'élimination de produits dangereux, chimiques, biologiques et radioactifs et de déchets industriels et hospitaliers.

La Société n'exploite pas d'installation classée et n'est donc pas soumise à la réglementation en matière d'installations classées et de risques technologiques. Toutefois, elle utilise des produits dangereux, chimiques et biologiques pour ses activités de recherche et développement dans ses locaux parisiens.

Bien que la Société estime qu'elle satisfait aux obligations légales actuelles en matière d'environnement, en cas de non-conformité, elle serait exposée à des sanctions pénales et administratives, notamment à une suspension ou un retrait des autorisations et agréments nécessaires à ses activités. Le respect des réglementations applicables en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité imposent à la Société des dépenses et pourraient exiger des investissements importants dans le futur notamment si l'évolution de la réglementation exige l'utilisation d'équipements nouveaux ou de procédures nouvelles. En cas de changement de locaux, la Société estime qu'elle ne supporterait pas de coûts de nettoyage ou de décontamination liés à son activité. De plus, bien que la Société estime que les procédures de sécurité qu'elle met en œuvre pour le stockage, l'utilisation, le transport et l'élimination de produits dangereux, chimiques, biologiques et radioactifs et de déchets industriels et hospitaliers sont en conformité avec la réglementation applicable, le risque d'accident ou de contamination accidentelle ne peut pas être éliminé. En cas d'accident, la responsabilité de la Société pourrait être engagée ce qui l'obligerait à engager des coûts potentiellement importants pour l'indemnisation des victimes et la réparation des dommages.

3 Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

A ce jour, des faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation ont été relevés le commissaire aux comptes de la société TKB qui a initié la phase 2 de la procédure d'alerte.

4 Passif éventuels

Mastrand a initié une procédure judiciaire aux Etats-Unis contre un fournisseur. Le passif éventuel émane de factures litigieuses émises par le fournisseur non réglées par Mastrand mais provisionnées ainsi que d'éventuels dommages-intérêts non chiffrables dû au non-paiement de ces factures.

5 Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les dividendes distribués au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

Dividendes versés au titre des trois exercices précédents :

Exercice clos le	Dividende par action	Dividende global distribué
30 juin 2014	Néant	Néant
30 juin 2013	Néant	Néant
30 juin 2012	Néant	Néant

6 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions en vigueur, nous vous présentons le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES					
Date d'arrêté	30/06/2015	30/06/2014	30/06/2013	30/06/2012	30/06/2011
Durée de l'exercice	12 mois				
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	884 129	884 129	884 129	750 169	750 169
Nombre d'actions	6 315 206	6 315 206	6 315 206	5 358 357	5 358 357
OPÉRATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	11 176 169	14 061 310	17 829 809	19 322 760	18 248 481
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	-1 243 013	-796 514	-2 307 312	1 408 451	2 362 296
Impôts sur les bénéfices	-103 724	-77 588	-77 299	77 946	333 831
Intérêsement des salariés	0	0	12 337	139 943	40 339
Amortissements et provisions	-1 184 767	5 578 105	629 535	467 960	479 403
Résultat net	45 479	-6 297 030	-2 871 785	722 602	1 508 723
Dividende	0	0	0	0	425 067
RESULTAT PAR ACTION					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	-0,180	-0,114	-0,353	0,248	0,379
Bénéfice après impôts, amortissements et provision	0,007	-0,997	-0,455	0,135	0,282
Dividende net par action	0,000	0,000	0,000	0,000	0,080
PERSONNEL					
Effectif moyen	41	50	62	64	52
Masse salariale	1 742 557	2 074 117	2 587 818	2 455 029	2 234 665
Sommes versées en avantages sociaux	620 632	1 005 640	1 114 780	1 276 448	1 047 260

7 Répartition du capital et actions d'autocontrôle

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 30 juin 2014.

	30/06/2015				30/06/2014			
	Capital	%	Droits de vote	%	Capital	%	Droits de vote	%
Mastrad Finance	3 761 247	59,00	7 522 494	74,21	3 761 247	59,00	7 509 192	72,28
Mastrad Finance	205 562	3,25	205 562	2,03	205 562	3,25	205 562	2,04
OTC	277 507	3,96	277 507	2,73	277 507	3,96	277 507	2,75

Chaque action donne droit à une voix. Les actions nominatives entièrement libérées inscrites depuis deux ans au nom du même actionnaire lui confèrent un droit de vote double.

La société détient 5 408 de ses propres actions. Il n'existe pas d'actions d'autocontrôle.

Au 30 juin 2015, la répartition du capital de Mastrad Finance était la suivante :

Mathieu Lion :	63,5%
SC des Quais :	0,4%
Siparex Développement :	10,1%
Diadème Innovation II et III	12,6%
Sajoma Corp	6,9%
Divers :	6,4%

8 Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées.

Néant.

9 Participation des salariés au capital de la société

Le Conseil d'Administration de la Société, par décision en date du 8 décembre 2006, a mis en œuvre un plan d'attribution d'actions gratuites en vertu de la délégation conférée par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 22 décembre 2005. La décision du Conseil d'Administration porte sur l'attribution de 13 850 actions existantes.

Le Conseil d'Administration de la Société, par décision en date du 17 décembre 2009, a mis en œuvre un plan d'attribution d'actions gratuites en vertu de la délégation conférée par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 17 décembre 2009. La décision du Conseil d'Administration porte sur l'attribution de 16.500 actions existantes.

Le Conseil d'Administration de la Société, par décision en date du 30 décembre 2011, a mis en œuvre un plan d'attribution d'actions gratuites en vertu de la délégation conférée par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 9 décembre 2011. La décision du Conseil d'Administration porte sur l'attribution de 43.455 actions existantes.

En dehors des attributions mentionnées ci-dessus, au 30 juin 2013, les salariés de la société ne détiennent collectivement aucune autre action de la société faisant l'objet d'une gestion collective ou dont ils n'auraient pas la libre disposition.

10 Filiales et participations

➤ Prise de participations significatives :

La Société n'a pris aucune autre participation ni s'est assurée le contrôle d'aucune autre société au cours de l'exercice à l'exception des opérations de fusion mentionnées.

➤ Filiales

Au 30 juin 2015, la liste des filiales et participations de Mastrad est la suivante :

- MASTRAD INC., société de droit américain au capital de 500 000 USD détenue à 100%
- MASTRAD HK Limited, société de droit de Hong Kong au capital de 10 000 HKD détenue à 100%
- ORKA société par actions simplifiée au capital de 25.000 € détenue à 100% par Mastrad SA
- TKB, société anonyme à directoire et conseil de surveillance détenue à 25%

➤ MASTRAD INC. (comptes consolidés)

La société Mastrad Inc. a été créée en septembre 2006 et est opérationnelle depuis le début 2007.

Au 30 juin 2015, le chiffre d'affaires de la société Mastrad Inc s'établit à 3.330.758 € contre 3.903.020 € pour l'exercice précédent, la baisse s'explique notamment par le non renouvellement de l'opération réalisée avec Costco l'exercice précédent.

La perte d'exploitation s'établit à (61.289) € contre (346.544) € l'exercice précédent. La nette amélioration s'explique par l'amélioration du taux de marge (de 36% à 50%, de la reprise des provisions sur stocks et de la baisse des charges).

Le résultat net de Mastrad Inc est négatif à (71.924) € contre (564.954) € l'exercice précédent.

➤ MASTRAD HONG KONG LIMITED (comptes consolidés)

Au 30 juin 2015, le total des produits d'exploitation de Mastrad HK s'établit à 206.402 €. Ces produits sont éliminés comptablement dans la consolidation s'agissant de facturation inter compagnies.

Des économies substantielles ont été réalisés en masse salariale et en coûts de déplacements. Le montant des prestations fournies par Hong Kong a pris en compte la diminution de l'activité générale. Le résultat en 2014-2015 est de 1.708 € contre 20.149 € à fin juin 2014.

➤ TKB (comptes consolidés)

TKB enregistre un chiffre d'affaires de 5.744.577 € contre 8.349.267€ à fin juin 2014.

Le résultat d'exploitation est négatif de (1.244.460) € contre (2.638.474) € l'exercice précédent.

Le résultat courant est une perte (1.479.795) € .

Le résultat net (part des minoritaires) de l'exercice se solde par une perte de (522.682) € contre une perte nette en juin 2014 de (2.469.147) €.

Au cours de la période, Mastrad a cédé 19% de sa participation dans l'entité TKB pour détenir 25% (contre 44.29% au 31/12/2014). Mastrad a ainsi perdu le contrôle et ne détient plus qu'une influence notable sur TKB. Cette dernière est donc consolidée selon la méthode de la mise en équivalence au 30/06/2015.

➤ ORKA SAS (comptes consolidés).

ORKA a réalisé un chiffre d'affaires de 619.138 € en nette progression par rapport à l'exercice précédent : 148.885 € à fin juin 2014. Toutefois cette progression de chiffre d'affaire ne suffit pas pour équilibrer les charges, d'où un résultat d'exploitation négatif de (248.557) € contre une perte de (297.352) € à fin juin 2014. La perte de l'exercice est de (287.554) € contre (316.440) € à fin juin 2014.

Les charges principales concernent les développements marketing et l'amortissement des produits et outillage développés pour la gamme d'ustensiles.

11 Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice écoulé

Au 30 juin 2014, le Conseil d'Administration était composé de six (6) membres Les trois premiers ci-dessous ont été nommés en Assemblée Générale le 18 décembre 2008 pour 6 années consécutives. Les trois autres ont été nommés en assemblée générale du 17 décembre 2009 pour six années.

Au cours de l'exercice les membres du Conseil ont exercé les mandats ci-après :

- Monsieur Mathieu LION

Président Directeur Général de Mastrad

Président Directeur Général de Mastrad Finance

Gérant de la société KMA INDUSTRIES

Administrateur de la société Mastrad Hong Kong Limited

Président du Conseil d'Administration de la société Mastrad Inc.

Président du Conseil de surveillance de TKB

Président du Conseil d'Administration de la société SAJOMA Inc

Président de ORKA SAS

Co-gérant SCI BELUGA

• Monsieur Thimothy RAMIER
Administrateur de Mastrad
Secrétaire de « l'American Overseas Memorial Day Association »
Gérant de la Société Civile de Moyens AVOCATS CAMBON et fondateur de RAMIER LAW OFFICE

• Monsieur Claude RAMEAU
Président de l'association France ANGELS
Vice Président du Conseil d'Administration de l'INSEAD
Président de Fontainebleau Ventures
Gérant de Fontainebleau Consultants
Administrateur de Biobank
Administrateur de SCR Business Angels.

• Monsieur Thibault HOUELLEU
Directeur Général Délégué de Mastrad
Administrateur de la société Mastrad Hong Kong Limited
Administrateur de la société Mastrad Inc
Directeur général de ORKA SAS
Membre du directoire de TKB
Co-gérant SCI BELUGA

• Monsieur Jean-François LION
Directeur Général de la société Au Petit Matelot SAS

• Madame Sabine BERNERT
Néant

12 Etats des mandats

a. Administrateurs

Les mandats des administrateurs ci-dessous viennent à échéance, il est proposé à l'assemblée générale des actionnaires de renouveler chacun des mandats pour une durée de 6 années venant à échéance lors de l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021 à l'exception du mandat de Monsieur Jean-François LION qui ne serait pas renouvelé.

- Monsieur Thibault HOUELLEU
- Madame Sabine BERNERT

b. Commissaires aux comptes

Les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléant viennent à échéance, il est proposé à l'assemblée générale des actionnaires de renouveler chacun des mandats pour une durée de 6 exercices venant à échéance lors de l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021.

Les observations éventuelles de l'AMF seront présentées à l'assemblée générale

13 Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce

Toutes les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce ont été portées à la connaissance du Commissaire aux Comptes afin que ce dernier établisse son rapport spécial qui sera porté à votre connaissance.

Conformément à l'article L.225-40-1 les conventions résumées dessous qui ont été autorisées lors de conseils antérieurs n'auraient plus à l'être, s'agissant de conventions conclues avec des filiales à 100% après l'entrée en vigueur de l'ordonnance du 31 juillet 2014.

Le conseil a décidé de ne pas réexaminer ces conventions autorisées chaque année sauf si une évolution substantielle des montants ou des conditions financières devait se produire.

Convention d'assistance de Mastrad Inc à Mastrad SA

Par convention de prestations, Mastrad Inc a apporté une assistance à Mastrad SA en matière commerciale et de marketing.

Mastrad Inc fait appel à des prestations fournies par la société SAJOMA PROPERTIES Inc dont Monsieur Mathieu Lion est dirigeant.

A ce titre, Mastrad Inc a facturé pour l'exercice écoulé un total de 110.929,86 € dont 50% du loyer du logement à Los Angeles USA (frais compris), soit 15.378,83 € sachant que le montant du loyer a été réduit de moitié.

Cette convention n'ayant pas été autorisée par le Conseil d'administration a été soumise à ratification par l'assemblée générale des actionnaires du 17 décembre 2009. Néanmoins, le Conseil d'administration du 18 février 2008 a autorisé, en tant que de besoin, la convention entre Mastrad Inc et SAJOMA PROPERTIES Inc.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION
- Thibault HOUELLEU

Royalties facturés par Mastrad à Mastrad Inc

La propriété intellectuelle et les dessins de certains produits commercialisés par Mastrad Inc appartenant à Mastrad, un accord de royalties, autorisé par le Conseil d'administration du 22 juin 2007, a été convenu entre les deux sociétés. Mastrad Inc doit reverser à Mastrad une redevance sur son chiffre d'affaires réalisé sur les dits produits à Mastrad. Les taux retenus sont de 10% sur les ventes pour les royalties de marque et de 15% sur les achats pour les royalties produits.

Le Conseil d'administration du 24 juin 2008 a autorisé une franchise de versement au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009.

Le Conseil d'administration du 17 décembre 2009 a autorisé une franchise de versement applicable du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010.

Le conseil d'administration du 8 octobre 2010 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011.

Le conseil d'administration du 17 octobre 2012 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012.

Le conseil d'administration du 29 octobre 2013 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013

Le conseil d'administration du 21 octobre 2014 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014.

Le conseil d'administration du 21 octobre 2015 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION
- Thibault HOUELLEU

Convention de trésorerie entre les sociétés du groupe

Une convention de trésorerie a continué à produire ses effets entre Mastrad S.A., Mastrad Finance, Mastrad Hong Kong, Mastrad Inc, et Orka par laquelle une rémunération annuelle est consentie sur les prêts, avances ou paiement pour compte inscrits en compte courant. Au titre de l'exercice clos au 30 juin 2015, le taux pratiqué est le taux légal (2,42%) pour les sociétés françaises, « l'Applicable Federal Rate Monthly Short Term » plus 0,5% pour Mastrad Inc et 8,67% (en HKD) pour Mastrad HK.

Au titre de cette convention, Mastrad SA a facturé 24.941,96 € à Mastrad Inc et 8.413,24 € à Mastrad Hong Kong. Au titre de cette même convention, Mastrad a facturé 24.243,92 € à Mastrad Finance, et 26.364,52 € à ORKA.

Le conseil du 29 octobre 2013 a constaté la sortie des sociétés FKB et KB de la convention de trésorerie.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION
- MASTRAD FINANCE
- Thibault HOUELLEU

Convention d'assistance de Mastrad à Mastrad Finance

Par une convention d'assistance, Mastrad a apporté au cours de l'exercice une assistance à Mastrad Finance en matière de gestion comptable, administrative et financière. A ce titre, Mastrad a facturé à Mastrad Finance sur l'exercice clos au 30 juin 2015 des prestations de personnel charges comprises de 7.500 € H.T.

Mastrad a également refacturé à Mastrad Finance les frais de tickets restaurant des dirigeants, désormais rémunérés par Mastrad Finance, pour un montant de 3.821,20 €.

Mastrad a donné à bail en sous location une partie de ses locaux à Mastrad Finance depuis le 1er février 2005. A ce titre, Mastrad a facturé à Mastrad Finance un loyer de 3 000 € au cours de l'exercice écoulé.

Les frais de gestion de 10% refacturés à Mastrad Finance sur ces prestations s'élèvent à 1.529,87 € au titre de l'exercice écoulé.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION
- MASTRAD FINANCE
- Thibault HOUELLEU

Convention de prestations de Mastrad Finance à Mastrad

Par une convention de prestations, Mastrad Finance a apporté au cours de l'exercice une assistance en matière de direction et de management, de direction commerciale et de développement et de gestion financière.

Cette assistance s'est faite par la mise à disposition de son Président Directeur Général et du personnel de direction nécessaire à cet effet.

En application de la convention de prestations de services apportées par Mastrad Finance à Mastrad, l'assiette servant de base à la facturation émise par Mastrad Finance comprend 95% de la rémunération que le Président, Monsieur Lion, ainsi que Monsieur Thibault Houelleu perçoivent de cette dernière.

Les bases de refacturation par Mastrad Finance à Mastrad ont été ajustées par suite des modifications des rémunérations de Messieurs Mathieu Lion et Thibault Houelleu telles qu'approuvées par les Conseils d'Administration du 20/06/2006 et du 08/12/2006.

La rémunération fixe mensuelle brute de Monsieur Mathieu Lion a été fixée, à compter du 1er juillet 2011, à 7.655 € en augmentation de 1% par rapport à l'exercice précédent. Lui sont également alloués deux avantages en nature (attribution de « chèques emplois services universels » pour un montant annuel de 1.375 € et intégration de son fils dans la mutuelle complémentaire prise en charge par la société soit 85,95 € mensuels) s'ajoutant à ceux existant, dont la mise à disposition partielle d'un véhicule automobile représentant 718 € à compter du 1er janvier 2010. A compter du 1er janvier 2014, l'avantage en nature relatif à la mise à disposition partielle d'un véhicule a été ramené à 530 €

mensuels afin de tenir compte de l'évaluation des frais liés à l'entretien du véhicule. A compter du 1er janvier 2014, Monsieur Mathieu Lion a réduit sa rémunération annuelle de 10.000 €, la ramenant à 81.860 € annuels.

Par ailleurs, sur l'exercice écoulé, Monsieur Mathieu Lion a perçu une rémunération variable (commissions) d'un montant de 19.230,10 €. Il a également perçu au titre du PERCO 6.007,68 € et du PEE 3.003,84 €.

Monsieur Thibault Houelleu, en sa qualité de Directeur du Développement au sein de Mastrad Finance, a perçu sur l'exercice écoulé :

rémunération fixe mensuelle brute de 9.170,55 € (en augmentation de 1% par rapport à l'exercice précédent) sur 12 mois ainsi qu'un avantage en nature voiture à compter du 1er janvier 2010 de 628 €. A compter du 1er janvier 2014, l'avantage en nature relatif à la mise à disposition partielle d'un véhicule a été ramené à 406 € mensuels afin de tenir compte de l'évaluation des frais liés à l'entretien du véhicule.

attribution de « chèques emplois services universels » pour un montant annuel de 1.375 € et intégration de ses enfants et son épouse dans la mutuelle complémentaire prise en charge par la société;

Enfin Monsieur Thibault Houelleu a perçu 6.007,68 € au titre du PERCO et 3.003,84 € au titre du PEE

Les autres modalités de sa rémunération sont inchangées.

Par ailleurs, à compter du 1er octobre 2006, Monsieur Thibault Houelleu, tout en conservant ses fonctions de Directeur du développement au sein de Mastrad Finance, exerce des fonctions au sein de Mastrad donnant lieu à rémunération proportionnelle. La partie proportionnelle de sa rémunération jusqu'à présent était prise en charge par Mastrad. Or afin de rationaliser la gestion des rémunérations dans la société, la rémunération proportionnelle de Monsieur Thibault Houelleu est désormais prise en charge à compter du 1er juillet 2015 par Mastrad Finance et refacturée à Mastrad de la même manière que Monsieur Mathieu Lion.

Cette modification a été autorisée par le conseil d'administration du 21 octobre 2015.

A tous ces titres, Mastrad Finance a refacturé à Mastrad des frais de personnels, salaires, commission et charges sociales, à hauteur de 363.604,87 € dont une marge de frais de gestion de 27.105,99 €.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION
- MASTRAD FINANCE
- Thibault HOUELLEU

Convention d'assistance de Mastrad à Mastrad Inc

Mastrad Inc, société de droit américain, filiale à 100% de la société Mastrad SA a adhéré par avenant à la convention d'assistance entre les sociétés Mastrad Finance et Mastrad.

Au titre de cette convention, Mastrad a apporté à Mastrad Inc au cours de l'exercice une assistance en matière de gestion comptable, administrative et commerciale, de gestion et contrôle des achats, de marketing, de services techniques concernant les échantillonnages et détachement de la force de ventes.

Cette convention a été approuvée lors du Conseil d'Administration du 8 décembre 2007.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2010, Mastrad n'a procédé à aucune refacturation envers Mastrad Inc.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2011, Mastrad n'a procédé à aucune refacturation envers Mastrad Inc.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2012, Mastrad n'a procédé à aucune refacturation envers Mastrad Inc.

L'absence de refacturation au titre de l'exercice clos au 30 juin 2013 a été autorisée par le conseil d'administration du 29 octobre 2013.

L'absence de refacturation au titre de l'exercice clos au 30 juin 2014 a été autorisée par le conseil d'administration du 21 octobre 2014.

L'absence de refacturation au titre de l'exercice clos au 30 juin 2015 a été autorisée par le conseil d'administration du 21 octobre 2015.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION
- Thibault HOUELLEU

Convention d'assistance de Mastrand Hong Kong à Mastrand

Mastrand Hong Kong, filiale à 100% de la société Mastrand SA a apporté son concours par le biais d'une convention d'assistance aux sociétés Mastrand et Mastrand Inc.

Au titre de cette convention, Mastrand Hong Kong a apporté à Mastrand et Mastrand Inc, pour le marché asiatique, au cours de l'exercice, une assistance en matière de tests et de suivi de qualité des produits, ainsi que pour l'audit et le suivi des fournisseurs.

Cette convention a été approuvée lors du Conseil d'Administration du 22 juin 2007.

Le conseil d'administration du 8 octobre 2010 a régularisé le montant des prestations refacturées à 15.000 euros mensuels.

Le conseil d'administration du 21 octobre 2014 a régularisé le montant des prestations refacturées à 11.250 euros mensuels.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2015, Mastrand Hong Kong a refacturé à Mastrand SA des frais à hauteur de 135 00,00 €.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION
- Thibault HOUELLEU

14 Autorisation de rachat par la société de ses propres actions conformément aux dispositions des articles L 225-209-1 du Code de Commerce

L'assemblée générale du 12 décembre 2014 a, aux termes de la cinquième résolution, autorisé le conseil pendant une période de 18 mois à compter de la date de l'assemblée, à procéder, conformément aux articles L.225.209-1 du code de commerce, à racheter des actions de la Société, dans la limite du 10% du capital social, avec les objectifs suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société sur le marché Alternext à Paris ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ; et le cas échéant, de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la législation en vigueur au moment du rachat des actions,
- remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport,
- attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou toute autres manières, à des actions existantes ou nouvelles à émettre de la Société.

Le pourcentage de rachat maximum autorisé est de 10% du capital social soit 631.520 actions sur la base de 6.315.206 actions composant le capital social, étant précisé que cette limite sera ajustée le cas échéant par le Conseil d'Administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à cette assemblée, sans toutefois que les acquisitions de la Société ne puissent en aucun cas l'amener à détenir directement et indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, plus de 10% de son capital social ; de plus le nombre d'actions acquises par la Société en vue

de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5%.

Le prix unitaire net d'achat maximum des actions, hors frais, est égal à 2 € ; le nombre d'actions à acquérir, dans la limite du plafond légal de 10 % du capital social, est de 631.520 actions, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat de 1.263.040 € (au cours maximum d'achat autorisé de 2 euros) ; étant précisé que ce montant peut être ajusté par le Conseil d'Administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à l'assemblé générale.

Nous vous invitons à reconduire l'autorisation de procéder à de tels rachats pendant une durée maximale de 18 mois, portant sur un nombre d'actions maximum de 631 520 et moyennant un prix d'achat unitaire maximum de 2 €.

15 Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration

Date de l'assemblée	Nature de l'autorisation	Montant autorisé	Utilisation par le Conseil au cours de l'exercice	Montant utilisé/ nombre de titres émis
12 décembre 2014 10e résolution	Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de consentir au bénéfice des membres du personnel ou dirigeants de la société des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions ordinaires (38 mois à dater de l'AG (rend caduque 11 ^e reso AG du 9 décembre 2011	Nombre maximum d'options : 88 945 Montant nominal maximum : 12 452,30 euros à renouveler en 2017	Néant	Néant
12 décembre 2014 11e résolution	Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit de bénéficiaires parmi les membres du personnel de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés (38 mois à dater de l'AG, à renouveler en 2014) (rend caduque la délégation donnée par 12 ^e reso AG du 9 décembre 2011)	Nombre maximum d'actions gratuites : 88 945 Montant nominal maximum : 12 452,30 euros À renouveler en 2017	Néant	13850 actions attribuées lors du plan d'AGA du 8 décembre 2006 (sur délégation consentie par AG du 22 décembre 2005) CA du 17 décembre 2009, plan d'actions gratuites du 17 décembre 2009 attribution de 16.500 actions gratuites attribution effective après une période d'acquisition de 24 mois suivie d'une période de conservation de 2 ans CA du 30 décembre 2011 43455 actions Total attribué au 30 décembre 2011 73805 auxquelles il faut déduire les actions sorties avant attribution

Date de l'assemblée	Nature de l'autorisation	Montant autorisé	Utilisation par le Conseil au cours de l'exercice	Montant utilisé/ nombre de titres émis
12 décembre 2014 12 ^e résolution	Délégation au CA d'émission d'actions avec suppression du DPS par voie d'offre au public 26 mois à compter de l'AG (rend caduque la 12 ^e résolution AG 21 décembre 2012)	250.000 euros de nominal A renouveler en 2016	Néant	
12 décembre 2012 13 ^e résolution	Autorisation CA d'émission d'actions avec suppression du DPS au profit d'une catégorie de personnes Durée 18 mois Rend caduque la 8 ^e résolution de l'AG du 13 décembre 2013	250.000 euros de nominal 0.70 À renouveler en 2015.	Néant	
12 décembre 2014 14 ^e résolution	Délégation de compétence au CA pour l'émission d'action avec suppression du DPS dans le cadre d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier 26 mois rend caduque la 9e résolu du 13 dec 2013	250.000 euros de nominale 0.70 € À renouveler en 2016, sauf à modifier les montants	Néant	
13 décembre 2013 10 ^e résolution	Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de décider de l'augmentation de capital social – avec maintien du droit préférentiel de souscription – d'actions et/ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société (durée 26 mois à compter de l'AG rend caduque la 19 ^e résolution de l'AG du 9 décembre 2011)	Montant nominal maximum : 250 000 euros À renouveler en 2015	Utilisation 2012-2013 (CA du 10 et 29 avril 2013)	Emission de 956.849 actions nouvelles Nominal 133.958,86 Prime 2.353.848,54
13 décembre 2013 11 ^e résolution	Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de décider de l'augmentation de capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (durée 26 mois rend caduque la 10 ^e résolution AGM du 9 déc 2011)	A renouveler en 2015	Néant	Néant
12 décembre 2014 15 ^e résolution	Délégation au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne tel que visé aux articles L. 3332-1 et suivants du code du travail (12 ^e reso 13 décembre 2013)	Montant nominal maximum : 2 500 euros	Néant	

16 Etat récapitulatif des opérations supérieures à 5.000 euros réalisées sur les titres de la société par les dirigeants, les hauts responsables et les personnes qui leur sont liées.

Néant

17 Rapport sur les options des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions (L.225-184 du Code de commerce)

Néant

18 Rapport sur les actions gratuites (L225-197-4 al. 1 du Code de commerce)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 décembre 2008 a autorisé dans les cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, le conseil d'administration à procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société, existantes ou à

émettre, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L.225-180 dudit code. Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration a décidé, lors de la réunion du 17 décembre 2009 d'attribuer gratuitement 16.500 actions existantes de la société au bénéfice des salariés selon certaines conditions et certains critères. La date d'acquisition de ces actions est fixée au 17 décembre 2011. La date de cessibilité est fixée au 17 décembre 2013.

Nous vous rappelons que 13850 actions avaient été attribuées lors du plan du 8 décembre 2006 (sur délégation consentie par l'assemblée générale du 22 décembre 2005).

Le conseil d'administration du 17 décembre 2009, sur délégation de l'assemblée générale du 18 décembre 2008 a décidé d'attribuer 16.500 actions existantes de la société au bénéfice des salariés avec une date d'acquisition fixée au 17 décembre 2011 et une date de cessibilité fixée au 17 décembre 2013.

Le conseil d'administration en date du 30 décembre 2011 agissant sur délégation de l'assemblée générale du 9 décembre 2011 a décidé d'attribuer 43.455 actions existantes avec une date d'acquisition fixée au 30 décembre 2013 et une date de cessibilité fixée au 30 décembre 2015.

19 Actionnariat salarié

Certains salariés ou anciens salariés de la Société sont devenus actionnaires par acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement.

Au 30 juin 2015, l'actionnariat salarié représenté moins de 3% de la société.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du code de commerce, la consultation triennale des actionnaires a été réalisée lors de l'assemblée générale du 13 décembre 2013.

20 Information sur les délais de paiement des fournisseurs. (L 441-6-1 et D 441-4)

Au 30 juin 2015 :

	Solde du compte	Non échu	1 à 30 jours	31 à 45 jours	45 à 60 jours	Plus de 60 jours
2014 en %		48	34	9	1,7	7,3
2014 en €	2.448.517	1.176.327	829.083	220.264	43.276	179.568
2015 en %		36,24	13,37	2,12	0,73	47,55
2015 en €	2.221.704	805.146	296.941	47.016	16.114	1.056.484

* * *

Le Conseil d'Administration espère que ce qui précède recevra votre agrément.

Le Conseil d'Administration



**Attestation des
Commissaires aux Comptes
sur les rémunérations versées
aux personnes les mieux
rémunérées**

MASTRAD SA

Société Anonyme au capital de 884.128,84 €
32 bis/34, Boulevard de Picpus
75012 PARIS

SIREN : 394 349 773 RCS PARIS

RELEVE DU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES

Le montant global des salaires, allocations et indemnités diverses, honoraires et avantages en nature versés aux cinq personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 30 JUIN 2015 s'élève à **359.797 Euros (TROIS CENT CINQUANTE NEUF MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DIX SEPT EUROS)**.

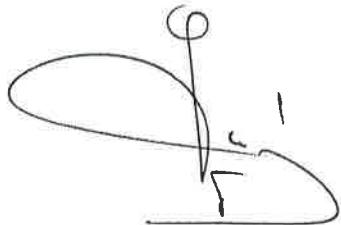
Fait à PARIS, le 22 octobre 2015

Le Président du Conseil d'Administration

CERTIFICATION PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nous, soussignés, Etienne GERBER et Philippe GUILLARD, Commissaires aux comptes de la société, certifions exact le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées attesté ci-dessus par le Président du Conseil d'Administration.

Fait à PARIS, le 22 octobre 2015



Etienne GERBER
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris



Philippe GUILLARD
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris